



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

**Conseil Communautaire**  
**15 novembre 2018**  
**Tavaux – 18 h 30**

## COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 54  
Nombre de procurations : 14  
Nombre de votants : 68  
Date de la convocation : 07 novembre 2018  
Date de publication : 23 novembre 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.-L. Bouchard, D. Bernardin, J.-M. Mignot, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, G. Soldavini, J.-C. Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey (jusqu'à notice n° 06), O. Meugin, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet (sauf notice n° 07), M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, J. Gruet (sauf notice n° 10), P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot (notices n° 01 et 02), J.-M. Sermier, J.-C. Wambst (notice n° 23), J. Zasempa, S. Calinon, J.-L. Croiserat, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, J. Regard, C. Francois, M. Boué, J.-M. Daubigny, J. Drouhain, C. Hanrard (sauf notice n°17), P. Tournier, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet.

**Délégués absents ayant donné procuration :** P. Blanchet à J. Thurel, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à J.-P. Fichère, J.-P. Cuinet à J. Gruet (sauf notice n° 10), C. Demortier à C. Bourgeois-République, D. Germond à J.-M. Sermier, I. Girod à P. Jaboviste, P. Jobez à N. Jeannet, J.-P. Lefèvre à J.-B. Gagnoux, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, P. Roche à S. Marchand, J.-C. Wambst à T. Druet (sauf notice n° 23), F. Macard à J.-L. Croiserat, L. Bernier à G. Fumey (jusqu'à notice n°06).

**Délégués absents non suppléés et non représentés :** G. Fumey (à partir notice n° 07), D. Michaud, J.C Lab, C. Crétet (notice n° 07), J.-P. Cuinet (notice n°10), J. Gruet (notice n° 10), A. Hamdaoui, S. Hédin, J. Péchinot (à partir notice n° 03), E. Schlegel, I. Voutquenne, L. Bernier (à partir notice n° 07), J. Lombard, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaud, G. Coutrot, C. Hanrard (notice n° 17), R. Curly, J. Lagnien.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre PONARD.

**M. le Président** : Bonjour à tous. Nous avons le *quorum*. Nous pouvons donc démarrer en bonne légalité. Je voudrais bien évidemment remercier Jean-Michel DAUBIGNEY de son accueil dans sa mairie.

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. le Président** : Je vous propose de commencer selon l'usage, par désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Pierre PONARD (commune d'Audelage). Veux-tu être le secrétaire de séance ? Merci.

Les pouvoirs sont les suivants : Laurence BERNIER à Gérard FUMEY, Félix MACARD à Jean-Luc CROISERAT, Philippe BLANCHET à Jean THUREL, Mathieu BERTHAUD à moi-même, Jean-Pierre CUINET à Justine GRUET, Catherine DEMORTIER à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE,

Daniel GERMOND à Jean-Marie SERMIER (qui devrait arriver), Isabelle GIROD à Philippe JABOVISTE, Pascal JOBEZ à Nathalie JEANNET, Jean-Philippe LEFÈVRE à Jean-Baptiste GAGNOUX, Catherine NONNOTTE-BOUTON à Isabelle MANGIN, Paul ROCHE à Sylvette MARCHAND, Jean-Claude WAMBST à Timothée DRUET et André ALBERTINI à Michel GINIÈS.

Je pense que les autres ne vont pas tarder à arriver.

Nous poursuivons par l'approbation du compte rendu du 27 septembre dernier.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018**

**M. le Président** : Vous avez reçu le compte rendu. Avez-vous des observations ou des questions ? S'il n'y a rien de particulier, je vous propose de mettre au vote son approbation. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018.*

### **Communication des décisions prises par le Président**

**M. le Président** : Nous poursuivons avec les décisions prises par le Président. Vous avez la liste qui a été jointe dans votre dossier. Vous avez tout d'abord les décisions avec incidence financière, à savoir :

- le Comptoir des Fers pour l'installation d'une chaudière dans les anciens vestiaires du stade de la Pépinière (6 668 euros),
- la SAS SCAT pour le contrôle de la qualité de service dans les transports urbains (29 952 euros),
- la SDME (Société Dijonnaise de Matériel Électrique pour le changement des ampoules défectueuses du stade de la Pépinière (3 484 euros),
- la SARL Arcanium pour la convention d'animation de séance découverte d'*escape game*, le dimanche 7 octobre dernier (600 euros),
- Symbiofcell pour le marché négocié relatif à l'acquisition d'un véhicule hydrogène (33 561 euros) : ce n'est pas encore signé, mais nous sommes en discussion finale,
- le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant de 3 millions d'euros : c'est l'usage d'avoir une ligne de trésorerie pour faciliter le quotidien.

Vous avez ensuite les marchés relatifs à la transformation de cellules au Centre d'Activités Nouvelles (CAN) pour un montant total de 129 836 euros. C'est dans le cadre des travaux que nous avons engagés et que vous avez autorisés ici même pour AFULudine.

Nous avons également :

- des travaux concernant le parking de covoiturage auprès d'ABDC Géomètre pour la gare de péage d'Authume,
- le Pôle d'Actions Éducatives pour la ville de Damparis avec le remboursement des repas à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 9 499 euros (recettes),
- un avenant au marché de réhabilitation avec Omnisys pour l'école maternelle de Rockefeller pour 254 euros,
- un autre avenant auprès de la SJE (Société Jurassienne Entreprise) pour la station hydrogène pour 1 743 euros,
- le marché relatif à l'inventaire des coléoptères saproxyliques en forêt de Chaux pour 29 724 euros auprès de Monsieur DODELIN.

**Pierre VERNE** : S'il te plaît, Président, pourrions-nous avoir une petite précision pour le marché des coléoptères ?

**M. le Président** : Je finis, et je te donne la suite. Ensuite, la commande publique concerne tous les marchés relatifs aux transports périscolaires et extrascolaires. Ce sont les lots notamment pour les sorties occasionnelles auprès de Kéolis et de Ramousse, dont vous avez le détail. Vous avez ensuite l'avenant n° 2 au marché de mission de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre aquatique et sportif. Il s'agit d'un complément concernant l'ISC, notre assistant de maîtrise d'ouvrage pour 8 400 euros.

Nous avons ensuite des décisions sans incidence financière concernant les transports. Ce sont toutes les conventions que nous passons ici ou là. Il y a également la convention avec la médiathèque. Je vous fais grâce d'une lecture exhaustive de toutes ces décisions sans incidence financière. Je pense que c'est moins significatif.

Voilà pour les décisions du Président. Je finis par les décisions du Bureau, et je répondrai ensuite aux questions.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président.*

### **Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire**

**M. le Président** : Pour les décisions prises par le Bureau Communautaire, nous avons :

- la programmation du Contrat de Ville, qui est une action du Groupe Rénovation Logement pour 3 000 euros (décision du 20 septembre 2018),
- la mise à disposition de bureaux au CAN (Centre d'Activités Nouvelles) par décision du 18 octobre 2018,
- l'autorisation de défrichement nécessaire à la mise en œuvre du projet d'implantation de base logistique à Rochefort-sur-Nenon (décision du 18 octobre 2018),
- une demande de subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la résidence territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) pour 5 000 euros,
- l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au groupement d'achat de gaz de réseau mis en œuvre par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics).

Vous avez toute cette liste dans votre dossier. Nous prenons la première question. Daniel peut peut-être répondre sur ce marché confié à Monsieur DODELIN pour l'inventaire de coléoptères.

**Daniel BERNARDIN** : Je veux bien, mais je n'ai pas entendu la question. Je pense que notre collègue n'a pas eu le temps de finir.

**M. le Président** : Il demande une explication sur le marché que tu as dans les décisions prises par le Président (décision 17618). Il s'agit d'un marché pris auprès de Monsieur DODELIN pour l'inventaire des coléoptères saproxyliques en forêt de Chaux pour 29 724 euros. As-tu le dossier en tête ?

**Daniel BERNARDIN** : La question était-elle de savoir ce qu'étaient les coléoptères saproxyliques ? Ce sont des coléoptères liés au bois mort en forêt. Cette étude a été réalisée dans le cadre de Natura 2000, et elle est financée à 100 % par l'État et l'Europe.

**Pierre VERNE** : Merci.

**M. le Président** : Avez-vous d'autres questions sur ces délibérations prises, tant par moi-même que par le Bureau en vertu des délégations qui nous sont confiées ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de prendre acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Bureau Communautaire.*

**M. le Président** : Je vous propose de commencer par le rapport d'orientations budgétaires.

### **NOTICE N° 01 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

**M. le Président** : Je voudrais intervenir au préalable. Vous avez dans votre dossier, le rapport plus complet. Nous avons essayé de le faire de manière plus littéraire que l'an dernier. C'est un peu plus complet. Dans le rapport que vous avez sous les yeux, nous avons repris en six parties avec :

- le contexte national
- les orientations budgétaires et prospectives
- la dette
- les investissements que nous proposerons pour 2019

- un petit focus sur les budgets annexes
- quelques caractéristiques propres à l'année 2019 avec les nouveautés qui se préparent.

Vous avez pris connaissance du rapport. Je voudrais simplement vous présenter un petit *PowerPoint* qui résume un peu tous ces grands axes. Bien évidemment, nous répondrons ensuite à vos questions. Vous savez que ce rapport a un peu évolué depuis l'an dernier. Ce n'est plus un simple débat comme vous avez eu l'habitude de le faire depuis de nombreuses années, mais il s'agit d'un rapport qui doit être rédigé et sur lequel nous devons nous prononcer. Nous l'avons déjà fait l'an dernier. Je précise cela pour la presse.

Vous avez vu que ce matin, ils s'étaient étonnés, parce que, tant à la Ville de Dole qu'à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons décidé de changer le calendrier du budget. Dans de nombreuses communes et traditionnellement, tant à Dole qu'à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le budget était voté au mois de mars. L'idée est que l'on attendait les notifications, notamment pour les Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) et pour les bases fiscales. Il s'avère qu'à chaque fois, on a toujours du mal. Bien que nous attendons toujours jusqu'au mois de mars, nous n'avons pas toujours les informations nécessaires. Entre le temps de préparation du budget, le temps d'instruction, etc., nous les avons souvent à peine pour les séances. En tout cas, nous n'avons pas le temps de modifier les documents. Cela ne nous sert donc pas à grand-chose.

Nous y reviendrons tout à l'heure, mais je vous rappelle que nous rentrons dans le principe de certification des comptes pour essayer de rentrer dans un rythme plus logique, comme le font toutes les grosses administrations, que ce soit le Département, la Région, etc. Les votes se font en décembre pour que tous les services aient leurs instructions pour démarrer l'année civile complète. Cela évite cette espèce de chevauchement de janvier, février et mars, qui se tolère et qui se pratique très facilement dans les communes plus modestes, comme nous l'avons fait à Dole. Je pense que pour des communes plus importantes ou des enjeux plus importants, il est plus logique de procéder de cette manière. Voilà pour la première explication.

Je vous rappelle une particularité : ce débat d'orientations budgétaires doit être fait deux mois avant le vote du budget. Ce délai me paraît personnellement très court. Je pense que ce serait mieux de le faire cinq ou six mois avant, ou en tout cas de laisser une marge de manœuvre beaucoup plus grande. Aujourd'hui, je ne vous cache pas que nous vous présentons le rapport d'orientations budgétaires, mais les services ont déjà les instructions pour préparer. En fonction du débat que nous aurons ce soir, nous pouvons encore corriger le tir pour le budget, mais évidemment, le travail est déjà engagé pour préparer le budget, car il est lourd pour l'ensemble des services, et cela concerne tout le monde. Voilà ce rappel de contexte, ce qui fait que nous respectons les textes et que nous avons cette petite modification calendaire pour cette fin d'année 2018 et pour cette année 2019.

Je rappelle toujours cela, car c'est une contrainte forte. C'est le problème des limitations des dotations de l'État. Je vous rappelle que l'État a supprimé 11,5 milliards d'euros de dotations auprès des collectivités. Ces baisses sont enregistrées jusqu'en 2017. Il y a eu ensuite un gel en 2018, sauf pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais nous y reviendrons. Pour 2019, on nous annonce aussi un gel de la DGF. Nous n'avons donc plus de variation de l'État. Il est inutile de vous rappeler que nos charges continuent à bouger, les salaires et les indexations continuent bien logiquement à augmenter. Nous avons toujours cette contrainte où d'un côté, nous avons des recettes, au mieux, stables, et d'un autre côté, des dépenses qui continuent à progresser. Vous connaissez cela aussi chacun dans vos communes respectives.

Concrètement, cela se traduit par le fait que nous avons payé un lourd tribut à cette réduction de 11 milliards d'euros. Nous sommes à 3,3 millions d'euros de dotations en 2018, contre 5,3 millions d'euros en 2013. J'espère que nous toucherons encore ce même montant de 3,3 millions d'euros en 2019. Pour la petite histoire, j'avais eu l'occasion de vous dire qu'en 2018, nous attendions le maintien des 3,5 millions d'euros reçus en 2017, car c'était stabilisé pour tout le monde, mais la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a perdu 200 000 euros dans la bagarre. Ne me demandez pas « pourquoi ? » Il y a des péréquations nationales auxquelles nous n'adhérons pas, mais malgré un blocage pour l'ensemble des collectivités, nous avons été pénalisés de 200 000 euros. J'espère que cela va s'arrêter là et que nous aurons nos 3,3 millions d'euros cette année. En tout cas, c'est sur ces bases que nous avons préparé le budget 2019 dans les orientations budgétaires.

Un autre focus important concerne les bases fiscales. Je vous rappelle qu'elles ont deux sources de variation, la première, la plus naturelle, étant la ressource physique. Lorsqu'il y a des constructions nouvelles, les bases augmentent naturellement. La deuxième source est l'augmentation des valeurs locatives déterminées par le projet de loi de Finances. Depuis l'an dernier, les choses ne sont plus revotées chaque année comme elles l'étaient précédemment. Depuis 2018, une disposition fait que nous sommes indexés sur l'indice des prix à la consommation. En l'occurrence, l'indice de novembre fera référence. Nous ne connaissons pas encore celui de novembre 2018, mais nous voyons qu'il était à 101,47 en 2017. Il sera peut-être de 102,5. Nous aurons donc cette augmentation.

Notre fiscalité va augmenter sur deux facteurs. Il y aura d'une part l'augmentation des bases de l'ordre de 1 %, et d'autre part, l'augmentation des bases physiques. Néanmoins, dans les orientations sur lesquelles nous nous basons ce soir, nous avons gardé le taux de 1,5 %. En gros, nous sommes prudents. Je pense que nous aurons un indice de 1 % en termes d'inflation, et de 0,5 % sur les bases physiques. Au fond de moi, j'espère que nous serons un peu mieux que cela, mais je pense qu'il faut être toujours prudent lorsque l'on construit des budgets. Quand nous aurons les chiffres, nous aurons l'occasion de vous les communiquer bien logiquement.

Les grands principes pour les orientations 2019 que nous vous proposons sont les suivants :

- le gel des taux d'imposition : maintenir les taux au montant décidé en 2018 (nous n'avons pas vocation à bouger quoi que ce soit maintenant),
- un taux de 1,5 % que nous espérons sur les bases fiscales, sachant que cela reste prudent,
- la poursuite des objectifs du Pacte Financier et Fiscal : les grandes caractéristiques qui nous concernent tous sont les suivantes :
  - la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a vocation à récupérer les taxes d'aménagement des zones économiques par les conventions signées avec les collectivités
  - les transferts de charges réalisés en 2018
- la poursuite de la politique mise en place dans le cadre de ce pacte sur les dotations au fonds de concours.

Ce sont les deux principales caractéristiques qui se poursuivront en 2019 selon le pacte adopté en 2018.

Les objectifs sont également :

- de maîtriser des dépenses de fonctionnement (frais généraux), l'objectif des services étant de rester à taux constant et d'essayer de gommer les tensions que nous risquons d'avoir sur les charges d'énergie : d'après ce que nous pouvons attendre, nous risquons d'avoir quelques augmentations que nous tacherons de gommer de manière globale,
- de stabiliser la masse salariale en optimisant les effectifs : j'ai un petit focus sur l'évolution des masses salariales ; c'est l'exercice le plus difficile, car nous avons une masse salariale significative (600 personnes quasiment en masse mutualisée) et il y a l'augmentation légitime des indices, des glissements, des promotions dont les salariés peuvent bénéficier, évolutions dont il faut tenir compte,
- de poursuivre la politique d'investissement déjà évoquée : le mandat est bien avancé, vous connaissez les gros projets, mais nous aurons l'occasion d'y revenir rapidement,
- de maîtriser l'endettement : comme nous sommes dans une structure jeune, l'endettement continue *a minima*, et il doit être maîtrisé autant que faire se peut bien, évidemment.

Concernant la fiscalité, l'objectif est de maintenir les taux au montant des années précédentes, soit :

- 22,58 % pour la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
- 15,75 % pour la taxe d'habitation
- 3,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 4,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 10,41 % pour la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Nous ne touchons donc rien à ce qui a été voté en 2018. Toutefois, nous pensons avoir une augmentation de l'ordre de 350 000 euros sur l'ensemble du budget, sur l'ensemble de notre fiscalité qui est de l'ordre de 30 millions d'euros.

Dans les principales caractéristiques de 2019, il faut rappeler la certification des comptes. Nous rentrons dans le vif du sujet. Nous avons commencé les prémices d'une certification des comptes en 2018, mais nous ne sommes pas encore en ordre de marche. L'objectif est que les comptes soient « certifiables » en 2021. Il s'agit de faire encore une simulation en 2019, une première précertification en 2020, qui ne sera sûrement pas parfaite, pour tendre vers un système dans de meilleures conditions en 2021 ou 2022.

Le principe est de faire certifier les comptes comme n'importe quelle entreprise privée d'une certaine taille. C'est comme les hôpitaux en France, les universités, comme de nombreux organismes d'une certaine taille. Toutefois, la loi n'est pas passée. Je vous rappelle que nous sommes dans l'expérimentation. Cette certification est faite sur 25 collectivités en France, dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En fonction des résultats, le processus sera généralisé, ou pas. Il y a de fortes chances pour qu'il le soit, mais le législateur mettra un seuil en volume, en nombre d'habitants ou je ne sais quoi. Nous ne savons pas encore ce qui sera fait. C'est bien trop tôt pour le dire.

Je cite cela, car c'est toujours important pour que vous compreniez bien les comptes. Le fait d'arrêter des comptes est un acte compliqué, mais le premier problème, qui est un gros dossier, concerne la gestion des immobilisations et le suivi de l'actif. Dans n'importe quelle commune, lorsque l'on achète un véhicule, lorsque l'on construit un immeuble, il faut l'immobiliser, l'amortir, le suivre. À l'inverse, lorsqu'un bien n'est plus utilisé, il faut le mettre au rebut, le sortir des immobilisations. Nous devons avoir un suivi rigoureux de ces immobilisations pour que cela corresponde de manière plus pertinente à nos besoins sur les collectivités.

Nous avons un sujet important concernant l'identification des satellites. Vous savez que nous avons certains outils à notre disposition, que ce soient les SPL (Sociétés Publiques Locales), les SPL d'aménagement (Hello Dole), les SEM (Sociétés d'Économie Mixte) comme Innovia), des syndicats, des associations dans lesquelles nous intervenons, que nous soutenons et pour lesquelles nous pouvons prendre des engagements ici ou là. L'objectif est d'avoir un document de synthèse identifiant ces satellites et les risques que nous pouvons avoir. Par exemple, si jamais nous avons des garanties, nous devons le savoir, et il faut que ce soit bien clair et bien noté.

La séparation de l'exercice est un sujet constant. Nous avons déjà bien commencé au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais il faut poursuivre. L'objectif est que toutes les dépenses, les charges afférentes à un exercice soient bien comptabilisées dans le bon exercice. Quand bien même des charges sont engagées en fin 2018 et qu'on les paie en 2019, elles doivent impacter notre compte administratif 2018, et c'est l'objet de ce que l'on appelle « la séparation de l'exercice ». C'est vrai pour les dépenses, comme pour les produits. Cela demande un inventaire, un exercice assez particulier pour suivre tout cela.

Concernant la fiabilisation et la sécurisation du système d'information financière, il faut bien comprendre que l'information financière est un système assez lourd. C'est la synthèse de toutes les opérations dans tous les services et partout. Nous gérons près de 40 millions d'euros de budget. Il faut arriver à faire en sorte que toute la chaîne de production de l'information financière soit bien suivie, qu'elle soit cohérente, que l'on n'oublie pas des informations, que l'on ait bien la totalité de l'inventaire et que cela se centralise bien au service comptable de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour être capable de faire un document de synthèse pertinent. C'est tout l'objectif de cette fiabilisation et de cette sécurisation. Cela passe par une cartographie des liens, par un certain nombre de travaux et d'outils que nous essayons de mettre en œuvre en ce moment.

Concernant l'amélioration de la traçabilité dans la gestion des ressources humaines, il s'agit aussi de bien suivre la comptabilisation des charges et des produits liés à la mutualisation. On en parle souvent. On en parle aussi souvent dans le cadre de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Maintenant, nous en parlons ici, car nous avons des conventions avec chacune des communes avec lesquelles nous travaillons. Nous sommes en train de mettre en place un système pour faire un suivi mensuel et non annuel comme nous le faisons aujourd'hui, pour que tous les mois, nous ayons une information rigoureuse de ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit à la Ville de Dole ou à telle commune, et inversement, ce que les communes ou la Ville de Dole doivent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous essayons donc de mettre en place un suivi rigoureux et régulier de manière à ne pas avoir de régularisation trop brutale en fin d'année.

Nous reviendrons ultérieurement sur la sécurisation de la chaîne de dépense avec un système de facturation. Nous rentrons dans une autre expérimentation. Nous sommes toujours en période

d'innovation totale. Nous sommes en train de mettre en place un service facturier qui concernera à la fois la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, car nous avons un service mutualisé. Je vous rappelle simplement un petit cours de droit public : en tant qu'élus, nous sommes des ordonnateurs, et c'est pareil dans vos communes. Le payeur est la trésorerie municipale qui paie. Il y a donc une séparation, en France, entre l'ordonnateur et le payeur. Peu de pays dans le monde sont organisés de cette façon.

Cela avait sa justification historique, mais aujourd'hui, ce sujet est un peu lourd. Il y a deux handicaps fondamentaux. Premièrement, cela rallonge les délais. Aujourd'hui, quand une facture arrive à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il faut s'assurer qu'elle est payable, que l'engagement a été fait, que la ligne budgétaire est bien incrémentée. Une fois ce contrôle réalisé, on donne l'ordre de payer. Le trésorier refait le même contrôle, il s'assure que la ligne budgétaire est approvisionnée, que les conditions de forme sont réunies, etc. Il y a donc un double contrôle, ce qui fait un double travail. Deuxièmement, cela rallonge les procédures. Même si nous faisons ce qu'il faut pour que nos fournisseurs, notamment nos petites entreprises, du territoire soient payés le plus vite possible, il y a toujours des délais que nous pouvons améliorer.

En accord avec la Direction des services fiscaux, nous mettrons en place un service dit « facturier » en septembre 2019. L'idée est d'avoir une cellule de six personnes, soit trois personnes de la trésorerie et trois personnes du service administratif financier mutualisé Dole et Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ces six personnes se partageront le travail, elles n'auront qu'une seule instruction du dossier. Par contre, il y aura toujours deux comptabilités, avec le système Elios pour la comptabilité publique et notre système. Il y aura donc deux saisies, mais une seule instruction. Ce sujet est déjà testé dans certaines communes, la plus proche de chez nous étant Lons-le-Saunier qui est déjà en fonctionnement. *A priori*, cela fonctionne plutôt bien. J'espère que nous serons à la hauteur du défi, mais je n'en doute pas, nos services étant prêts à cela.

Le dernier sujet concerne tout le monde. Je veux parler du prélèvement à la source. Tout le monde y passe. Comme vous avez pu le voir, depuis le mois d'octobre, les employeurs doivent simuler le montant que les salariés auraient en termes de prélèvement. Bien évidemment, ces montants ne sont pas encore prélevés. Ils le seront à partir du mois de janvier, mais les simulations sont parties. En l'occurrence, en novembre, il y aura les simulations pour nos salariés et à partir de janvier 2019, nous serons partis pour cela.

En termes d'endettement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous sommes aujourd'hui sur un montant de 23,79 millions d'encours. Nous avons remboursé 1 million d'euros au cours de la période. Certes, nous sommes une jeune structure, comme je l'ai précisé en introduction. Nous sommes plutôt en phase d'endettement. Nous pensons que la perspective est de se stabiliser dans trois ou quatre ans, mais pour l'instant, nous sommes encore en phase de croissance de l'endettement, ce qui est logique compte tenu de la jeunesse de notre structure.

Nous avons le texte, et nous avons souhaité faire un focus présentant les dettes. Vous voyez les dettes par prêteur que sont la Caisse d'Épargne, la CDC, la Banque Postale, etc. Nous avons à peu près un équilibre. Nous essayons de varier nos fournisseurs, mais cela dépend des appels d'offres auxquels nous répondons. Nous avons également une répartition par type de risque entre les taux fixes, les taux variables, les taux indexés Livret A qui sont quasiment fixes, mais indexés tout de même. Si le Livret A bougeait, notre taux bougerait. Ce n'est pas très significatif aujourd'hui, car nous sommes plutôt orientés sur des taux fixes, ce qui est sans doute le cas également dans vos mairies, les taux fixes étant particulièrement pertinents actuellement.

Je vous ai dit que nous vous présenterions un petit focus sur la masse salariale. Comme elle est mutualisée, vous avez la globalité avec la Ville de Dole. En 2013, nous étions à 573 agents, soit 520 équivalents temps plein. En 2019, nous serons comme en 2018, avec 538 agents et un équivalent temps plein à 494. Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la masse salariale s'élèverait ainsi à 11,05 millions d'euros, avec un objectif de 11,55 millions d'euros en 2019, soit une croissance de 500 000 euros (+4,52 %) liée à l'augmentation des prises de compétences que nous avons eues au cours de l'année 2018, comme nous en avons délibéré en mars dernier.

En synthèse, nous avons une fiscalité brute de l'ordre de 30,6 millions d'euros sur l'ensemble. Je vous rappelle que suite au passage en fiscalité unique, nous en collectons une partie que nous reversons aux communes *via* les ACTP (Attributions de Compensation de Taxe Professionnelle). En l'occurrence, nous avons 30 millions d'euros de fiscalité, dont la CFE pour quasiment 20 millions d'euros. Nous reversons 11,3 millions d'euros, dont :

- les ACTP pour 9,1 millions d'euros, que nous diminuons suite aux transferts de charges décidés et délibérés en 2018
- le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour 0,6 million d'euros, que nous prenons en charge intégralement sur l'ensemble des 47 communes
- le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 1,6 million d'euros, qui ne bouge pas, qui est figé dans le marbre, ce vieux de fonds de péréquation ayant été prélevé au moment de la suppression de la taxe professionnelle

La fiscalité nette ressort à 19,3 millions d'euros pour l'année 2019. Avec les autres recettes, nous serons sur 28 millions d'euros. Cela concerne l'ensemble des recettes que nous avons dans les services, que ce soit la CAF, certaines participations des familles, la DGF. Nous serions sur un objectif de 28 millions d'euros. Les dépenses seraient de l'ordre de 24,9 millions d'euros, ce qui nous permettrait de dégager un autofinancement brut de 3,1 millions d'euros. Se rajouterait le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) évalué à 1,8 million d'euros. D'où une annuité de 2,1 millions d'euros, ce qui nous permettrait de dégager un autofinancement de 2,8 millions d'euros sur l'année 2019. L'encours de la dette passerait à 27,7 millions d'euros, cet encours étant théorique, car cela dépendra du montant réel qui sera débloqué en 2019. Évidemment, nous débloquons en fonction des besoins et des avancements des travaux.

Je voulais rappeler ce ratio important qu'est l'annuité de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Nous sommes à 7,35 %, taux tout à fait normal, voire faible, notre structure neuve et le taux à risque étant de l'ordre de 25 %, ce que vous avez peut-être dans certaines de vos communes plus anciennes.

En termes d'investissement, le budget n'est pas arrêté. Il y a encore de nombreux arbitrages à faire. Nous sommes sur un budget de l'ordre de 17 millions d'euros, avec le gros morceau concernant le complexe aquatique et sportif qui doit être avancé pour l'année 2019, sachant que les subventions arriveront plutôt en 2020 qu'en 2019. Nous aurons donc un effort tout particulier à faire en 2019. Les travaux qui se poursuivront concernent :

- le FTTH (*Fiber To The Home*), avec la poursuite de la montée en débit que vous connaissez : nous laissons un financement de 500 000 euros
- le fonds de soutien aux communes, qui rencontrait un certain succès et nous pouvons nous en réjouir : nous avons ainsi inscrit 200 000 euros
- l'équipement et l'aménagement des médiathèques, dont le montant est assez significatif (500 000 euros) : certains montants sont très subventionnés, notamment la numérisation de nos collections que nous poursuivons

Nous avons bon an mal an des montants importants sur l'informatique avec des renouvellements de matériel, les aménagements enfance-jeunesse, les travaux et aménagements des installations sportives pour lesquels nous avons prévu des budgets et nous continuons les investissements. Pour le schéma directeur d'accessibilité et l'aire de covoiturage, ce sont 200 000 euros, comme prévus, sur Authume. Pour la Trame Verte et Bleue et la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), ce sont 800 000 euros. Pour l'instant, il y a beaucoup de financements, car c'est notamment dans le cadre de nos projets Natura 2000 et toutes les conventions que nous avons. L'aménagement du Buffet de la Gare va se poursuivre.

Pour le site Idéal Standard, il y a la partie de l'exposition, mais nous sommes propriétaires de l'autre partie. Il y a quelques travaux à faire sur la toiture. Vous vous rappelez que nous avons une location de 360 000 euros par an. Nos locataires nous ont alertés de certaines fuites dans la toiture. Nous ferons donc des réparations. Bien normalement, en tant que propriétaires, c'est en cours de discussion. Nous avons une enveloppe de 500 000 euros sur l'ensemble des travaux de bâtiments, notamment pour les centres de loisirs. Nous avons également prévu une enveloppe sur l'aide à l'immobilier d'entreprise, cette compétence ayant été transférée du Département à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons prévu une enveloppe qui a été assez peu consommée en 2018, puisqu'il y a eu l'aide sur le bâtiment à Gevry et l'aide aux baraques dans les arbres.

Nous avons également une enveloppe de 100 000 euros pour les acquisitions foncières. Pour les aides à la pierre, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), le montant est assez largement subventionné à hauteur de 1,9 million d'euros pour un budget de 2,2 millions d'euros.



Enfin, nous avons des fonds de participation, avec un sujet comme la méthanisation. Concernant Dole Biogaz, nous avons dit que nous rentrerions au capital, nous en avons parlé en Commission. Pour l'instant, ce sont des inscriptions budgétaires, rien n'est décidé ni voté. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous avons également souhaité rentrer dans le capital de Batifranc, structure de Bourgogne-Franche-Comté qui fait du crédit-bail immobilier aux entreprises, mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Cela donnera accès à des financements pour des entreprises qui veulent bénéficier du système. SEDIA fait également une augmentation de capital. Or nous les sollicitons beaucoup. Ils ont fait un appel d'augmentation de capital sur 2019. Nous suivrons l'opération, si vous en êtes d'accord, et nous y reviendrons à travers les débats.

Il y a également le fonds Initiative Dole Territoire, pour lequel nous faisons toujours le fonds de concours pour la création d'entreprise. Nous avons une enveloppe de 600 000 euros pour cette prise de participation. Toutefois, nous aurons bien évidemment l'occasion de revenir sur ces sujets dans le cadre du budget, puisque cela fait l'objet de discussions. Je précise que SEDIA est née de la fusion entre la SOCAD (Société Comtoise d'Aménagement et de Développement), structure jurassienne et haut-saônoise et la SEDD (Société d'Équipement du département du Doubs), structure du Doubs. Nous avons maintenant une structure « franc-comtoise ».

Pour terminer, vous avez un focus sur le complexe aquatique et sportif, projet majeur de notre mandat. Nous sommes sur des travaux pour un montant de 24 millions d'euros toutes taxes comprises. Nous avons repris ici la quote-part de Dole estimée à 2,5 millions d'euros. Je vous rappelle que Dole prend à sa charge 50 % de la partie gymnase. Nous avons aussi :

- 2,5 millions d'euros de la part de l'État
- 2,5 millions d'euros de la part de la Région
- 1,4 million d'euros de la part du Département

Vous avez dû le lire dans le journal, mais je tiens à vous le préciser pour ne pas qu'il y ait de polémique. Je crois que l'article a été assez clair sur le sujet. Il est vrai que le Département ne nous a jamais promis 2,5 millions d'euros. Nous avons souhaité ce montant de 2,5 millions d'euros, nous l'avons demandé, ils ont délibéré et ils nous ont donné 1,4 million d'euros. Il faut savoir qu'au-delà de ces 1,4 million d'euros, il y a aussi un engagement sur 30 ans de nous verser une participation aux frais de 23 000 euros, ce qui est à peu près l'équivalent de 7 à 800 000 euros d'emprunt. Nous sommes tout de même sur une aide globale de l'ordre de 2,2 millions d'euros si nous le ramenons sur le plan financier. Ne cherchez pas une polémique où il n'y en a pas. C'est tout à fait logique. Il y aura certainement des débats dans la salle, nous pourrions revenir sur le sujet. Des conseillers départementaux pourront défendre mieux que moi ce sujet.

Au total, nous aurons 8,9 millions d'euros. Le FCTVA nous étant remboursé, nous aurons un net à financer de 11,5 millions d'euros. C'est moins que ce que nous avions programmé. Lors de la première séance, au mois de juin 2017 à Authume, nous avions prévu de financer plus que ce que nous avons fait. Nous sommes donc tout à fait dans nos objectifs globaux, ce qui n'est pas une surprise. Cela étant, notre problème est de bien suivre les travaux pour ne pas qu'il y ait de dépassement. Néanmoins, nous y veillons autant que faire se peut, bien évidemment. Ce sont des dossiers complexes. Nous ne sommes jamais à l'abri de problèmes, et nous prenons toutes nos précautions pour ne pas avoir de dérives.

Je m'excuse, c'est un peu long, mais je devais développer un peu tout cela. Vous avez les supports. Si vous avez des questions ou des interventions, n'hésitez pas. Nous sommes là pour faire un débat. Vous pouvez poser les questions que vous souhaitez.

**Françoise BARTHOULOT** : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur le montant que le Département a versé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je n'ai rien contre elle, mais le Département n'a pas joué le jeu. Pour le complexe aquatique, il manque une certaine somme d'argent, la participation départementale pour la piscine s'élevant à 4 % du montant, alors que dans le même temps, au niveau de la piscine de Champagnole, elle était de 15,31 %. Je trouve cela bien dommage. De plus, vous dites que 23 400 euros par an seront versés pour le fonctionnement de la piscine sur 30 ans. Je ne suis pas certaine que dans 30 ans, il y aura encore des départements en France.

**M. le Président** : Je vous rassure. Même si les départements disparaissent, les fonctions ne disparaîtront pas. Les compétences seront forcément transférées, avec les charges correspondantes. Je ne peux pas vous dire. Je fais les choses avec ce dont je dispose. Il est difficile d'émettre une hypothèse concernant la disparition des Départements. Ce n'est guère mon rôle,

vous en conviendrez. Par ailleurs, vous avez raison, Champagnole a peut-être eu davantage à ce moment-là. Vous êtes plus élue que moi au niveau du Département, mais ils ont à faire face à des charges sociales énormes, et vous le savez mieux que quiconque. Il est vrai que les règles du jeu ont changé par rapport à ce qu'elles étaient ne serait-ce qu'il y a quatre ou cinq ans. Je ne suis pas surpris.

Je pense que les choses se font de bonne foi. Les conseillers départementaux sont là, certains ont défendu notre dossier avec vigueur. Je ne doute pas que ce que nous avons obtenu correspond à peu près au maximum que nous aurions pu obtenir. Je sais que vous avez aussi joué le jeu. Je pense que dans l'intérêt du territoire, tous les conseillers ont joué le jeu. Les choses ont été faites dans la plus pure logique, ou en tout cas au mieux de ce que nous pouvions espérer. Avez-vous des questions ?

**Gérard FUMEY** : J'ai bien lu le document qui nous a été présenté avec le rapport. Vous avez bien mis en valeur les défauts et les manques de l'État, notamment en matière de dotations. Je me félicite de la non-augmentation des impôts cette année, mais je me félicite moins des impôts votés l'an dernier, notamment depuis que vous êtes à la présidence. Je vous rappelle que la taxe d'habitation a augmenté de 42,1 % depuis 2014, le foncier bâti de 186 %, le foncier non bâti de 9 % et le VT (Versement Transport) a doublé puisqu'il est passé de 0,3 à 0,6 %. Il n'y aura pas d'augmentation en 2019, c'est une bonne chose. Je peux vous dire que dans les permanences que nous tenons dans nos communes, ou lorsque nous rencontrons les gens, ils n'oublient pas de nous parler de l'augmentation en 2018. C'est lourd pour certains qui, certes, ont de grosses maisons, mais qui n'ont pas forcément de grosse retraite. Ce sont des sommes non négligeables.

Concernant l'orientation du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) 2019, je pense qu'à un moment donné, nous devons arrêter de vivre au-dessus de nos moyens. J'ai remarqué que nous n'avons plus de grands projets aujourd'hui, mais nous avons encore des investissements sur les équipements sportifs, et je pense notamment au stade. On nous avait annoncé 500 000 euros de travaux à prévoir. Or nous sommes largement au-delà du montant annoncé au départ. C'est un constat. Je sais bien que les besoins sont parfois normaux dans la mesure où des équipements étaient certainement vieillissants. Toujours est-il que « la patate chaude » a été redonnée aujourd'hui à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et nous assumons aujourd'hui des charges assez importantes en la matière. Nous verrons ensuite comment cela se traduira dans le budget un peu plus précisément. J'ai noté que vous étiez parti sur une augmentation de la fiscalité sur les bases d'environ 1,24 %, je crois. Comme vous l'avez expliqué, ce sont les augmentations naturelles, notamment avec les effets des bases qui évoluent en valeur locative et les nouvelles constructions qui se réalisent.

Pour l'instant, nous n'avons pas grand-chose à dire sur le DOB. Nous verrons le budget plus dans le détail lorsque nous regarderons chapitre par chapitre.

**M. le Président** : Je ne voudrais pas rouvrir un débat qui a déjà été largement ouvert lors du vote du pacte fiscal, mais je voudrais tout de même rappeler une chose. Vous savez que les informations circulent facilement sur nos petits territoires. Je sais que certains maires profitent un peu de la situation lorsque des contribuables viennent se plaindre de l'augmentation, par exemple, du foncier. Ces maires ne mentionnent pas toujours que dans le cadre du pacte fiscal, on a transféré des charges qu'ils avaient loisir de répercuter ou non. Quand ils n'ont pas répercuté, ce qui est tout à fait louable et respectable, on ne peut pas non plus charger la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, car c'est un peu facile, et je sais de quoi je parle en disant cela.

**Gérard FUMEY** : Président, sur ce sujet, tu ne peux pas me dire cela. Tu es venu nous voir en Conseil Municipal. Je t'ai prouvé qu'aucune charge supplémentaire n'avait été prise par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la commune de Brevans. Il est vrai que nous n'avons pas baissé nos taux. De toute manière, nous ne les baisserons pas, car nous sommes inférieurs à la moyenne de l'ensemble des taux moyens de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Que ce soit en foncier bâti ou en foncier non bâti, nous sommes à chaque fois en dessous de la moyenne. Si nous allons vers une telle fiscalité, comme j'ai cru le comprendre à 10 ou 15 ans, cela veut dire qu'à terme, les taux augmenteront à Brevans. Ils ne baisseront pas.

**M. le Président** : Je ne pensais pas que tu te sentais visé. Concernant le stade, je veux bien volontiers faire une information globale. Il y a eu un dépassement de l'ordre de 100 000 euros sur le stade, mais qui sera récupéré en quatre ou cinq ans d'économies de fonctionnement. La Commission d'Appels d'Offres a fait cette suggestion et nous l'avons suivie. Il est vrai que c'était un sujet, cela a été plus fort que ce qui était inscrit au budget avec cette contrepartie sur les frais de

fonctionnement. Je pense que c'était une position sage. Comme tu le dis, nous aurons l'occasion de revenir sur l'ensemble de ces points dans le cadre du budget.

Y a-t-il d'autres interventions? S'il n'y en a pas, je passe au vote de cette délibération. Il s'agit d'approuver les orientations budgétaires telles que je viens de les présenter. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je compte 2 oppositions et 3 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 3 oppositions et 3 abstentions), approuve le rapport d'orientations budgétaires 2019.*

**M. le Président** : Si vous me le permettez, je vais modifier légèrement l'ordre du jour, Jacques PÉCHINOT devant s'absenter plus tôt que prévu. Je vous propose ainsi de passer à la notice 16.

### **NOTICE N° 16 : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2019**

**Jacques PÉCHINOT** : Merci, cher Président, cher Jean-Pascal. Je vous prie de m'excuser de défaire ainsi l'ordre du jour. Je vous présente les dérogations au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2019.

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et son décret d'application ont instauré une réforme du travail dominical proposant notamment l'évolution du nombre de dimanches ouvrables autorisés par le maire de cinq à douze. Cette disposition a pris effet en 2016. L'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole s'était prononcé favorablement dès l'année 2016 à l'instauration d'un nombre de dimanches du Maire sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, correspondant à des moments forts en matière d'activité commerciale. Il est donc proposé d'en reconduire le principe pour 2019 en l'adaptant aux dates calendaires de l'année, ce qui nous conduit à proposer sept dimanches au cours desquels l'ouverture sera autorisée, comme vous le voyez sur le tableau, à savoir les deux fêtes importantes du territoire, c'est-à-dire les fêtes de Pentecôte pour Cirque et Fanfares, le Weekend du Chat Perché et tous les dimanches de décembre 2019.

En cas de décision favorable, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser les maires des communes concernées à déroger à sept reprises pour l'année civile 2019, à l'obligation de repos dominical, conformément à l'article 3132-26 du Code du travail et suivant le calendrier précisé.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. J'insiste là-dessus. Ces propositions ont été faites dans le cadre de l'Office de Commerce. Je vous rappelle qu'il réunit l'ensemble des commerces de toute nature, que ce soit le commerce de zone ou le commerce de centre-ville. Avez-vous des questions pour cette proposition?

**Gérard FUMEY** : Concernant les dates des fêtes de Pentecôte et du Weekend gourmand, avons-nous un bilan des ouvertures qui se sont faites et des retours qui en découlent?

**M. le Président** : Il y a un bilan, mais il n'est pas très précis. C'est compliqué, car cela dépend un peu de la nature des commerces. Certains en sont ravis, d'autres ont trouvé que cela ne servait pas à grand-chose. Mais, tout le monde reconnaît tout de même que cela sert un peu la notoriété. Beaucoup de gens passent, ils n'achètent pas forcément le jour J. Ils reconnaissent que ce n'est pas toujours un chiffre d'affaires du jour de l'opération, mais par contre, cela peut inciter les gens à revenir par la suite. C'est pour cela que l'Office de Commerce a souhaité persévérer dans cette orientation.

Je reconnais que cette discussion n'est pas aussi évidente, car c'est toujours un peu compliqué. Certains commerces n'en tirent pas forcément un grand bénéfice. Cela dit, ils sont libres. Ce n'est pas parce que c'est autorisé qu'ils doivent ouvrir. La position de l'Office de Commerce ou de certaines associations de commerçants incite à ce qu'il y ait le plus de commerces ouverts dans la mesure où l'on décide d'ouvrir, évidemment, dans le cadre de l'attractivité des centres.

Avez-vous d'autres questions? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre au vote. Il s'agit d'autoriser les maires des communes concernées à déroger sur ces sept dates. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je compte 1 opposition et 3 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 1 opposition et 3 abstentions), approuve de cette notice.*

**Gérard FUMEY** : Je précise que j'ai un pouvoir.

**M. le Président** : Comptez une voix de plus. À l'avenir, lève deux mains.

**Gérard FUMEY** : J'ai voté une fois contre, car la personne qui m'a donné son pouvoir m'a demandé de voter contre, et je me suis abstenu à titre personnel.

**M. le Président** : D'accord. C'est noté. Nous poursuivons avec la question n° 2.

### **NOTICE N° 02 : SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES - ETAT D'AVANCEMENT 2018**

**Jean THUREL** : Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Président. Nous avons obligation de présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma de mutualisation. Vous avez dans le dossier un document rendant compte des actions engagées.

Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole portant sur la période 2016-2020 a été validé par le Conseil Communautaire du 4 février 2016. L'avancement de la mise en œuvre de ce schéma doit faire l'objet d'une communication du Président de la Communauté d'Agglomération à son organe délibérant chaque année lors du débat d'orientations budgétaires ou, à défaut, lors du vote du budget. Le présent rapport a pour objet d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de ce schéma de mutualisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 octobre 2018.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de l'avancement du schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 octobre 2018.

**M. le Président** : Merci. Vous l'avez compris dans vos mairies respectives. Il se développe petit à petit. Je pense que cela correspond à une vraie attente et je pense que c'est bien. Merci à Jean de piloter tout ce projet un peu lourd. Avez-vous des questions sur ce schéma de mutualisation?

**Olivier MEUGIN** : Où en est la création d'un club acheteur?

**M. le Président** : Avons-nous avancé sur ce sujet?

**Jean THUREL** : Les services sont en train d'y travailler. J'en profite pour remercier Anaïs DELL, Anaïs MAGNIN et les services qui font un excellent travail sur la mutualisation. Nous en avons parlé, cela va se mettre en route cette année.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous d'autres questions? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de l'état d'avancement 2018 du schéma de mutualisation des services.*

### **NOTICE N° 03 : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION AU CAPITAL DE SEDIA**

**Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Comme vous l'a dit le Président, SEDIA est une société d'économie mixte. Elle est issue de la fusion de la SEDD et de la SOCAD. Le métier porte sur la construction publique et l'immobilier d'entreprise. Il y a des actionnaires publics et privés. Parmi les actionnaires publics, il y a environ une vingtaine d'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Afin de pouvoir mettre en œuvre son plan stratégique 2018-2021, SEDIA souhaite procéder à l'augmentation de son capital social pour le porter à 5 815 152 euros. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole détient actuellement 33 actions dans le capital de

SEDIA. Il vous est proposé de souscrire 1 071 actions nouvelles, pour un montant total de 119 952 euros, portant ainsi la participation de l'EPCI à 123 648 euros. Bien évidemment, les autres actionnaires publics ont été sollicités sur les mêmes bases de calcul.

Ce soir, il vous est proposé :

- de valider ce principe d'une augmentation de la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au capital de SEDIA,
- d'autoriser Monsieur le Président à voter en conséquence lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de SEDIA prévue le 28 novembre 2018.

**M. le Président** : Pour être complet, il s'agit de nous autoriser à souscrire le capital, et le capital sera appelé en trois fois en 2019, 2020 et 2021, ce qui veut dire qu'au budget, nous aurons l'inscription du tiers du montant total, soit environ 37 000 euros. Avez-vous des questions sur ce suivi d'augmentation de la participation au capital de SEDIA ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'augmentation de la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au capital de SEDIA.*

#### **NOTICE N° 04 : ADHESION A L'ASSOCIATION DES PRESIDENTS DES EPCI DU JURA (APEJ)**

**M. le Président** : Les présidents des EPCI, dont moi, bien évidemment, ont souhaité se réunir au niveau du Jura à la fois pour mieux échanger sur les problèmes proprement jurassiens, pour être une force de proposition reconnue, pour avoir un certain poids dans les négociations avec les partenaires institutionnels, pour partager des expériences, pour anticiper les problématiques en se concertant. C'est donc l'occasion de discuter, de savoir comment telle ou telle communauté de communes traite les problèmes, les nouvelles compétences (eau, assainissement, GEMAPI). C'est un lieu d'échanges. De plus, le Préfet du Jura a pris l'habitude une fois par trimestre d'inviter les présidents d'EPCI, et l'idée est partie de là. Avant cette réunion avec le Préfet, c'est bien que nous nous concertions pour voir les sujets que nous voudrions particulièrement mettre à l'ordre du jour ou sur lesquels nous pourrions réagir collectivement. Cette adhésion s'élève à 500 euros par an.

Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cette notice. Il s'agit :

- de valider l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'Association des Présidents des EPCI du Jura (APEJ),
- de me désigner pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de l'APEJ,
- de décider d'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion, soit 500 euros pour l'année 2019,
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'adhésion à l'Association des Présidents des EPCI du Jura.*

#### **NOTICE N° 05 : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES**

**Jean-Michel DAUBIGNEY** : C'est une obligation. Nous vous présentons ce rapport annuel pour la troisième année. Il contient deux volets, le premier faisant l'objet du document que vous avez, qui comporte de nombreux chiffres, le second concernant les actions menées sur le territoire qui concourt à cette recherche d'égalité telle que le souhaite maintenant la société au sens large. Je ne vais pas passer tout le rapport en revue, car je pense qu'il est assez fastidieux. Il a été travaillé en commission. Cela s'est très bien passé. Quelques questions ont été posées en Conférence des Maires. Je peux vous dire que nous n'avons pas à rougir de la situation de notre collectivité au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, eu égard aux ratios nationaux, c'est-à-dire ceux des autres collectivités, puisque nous comparons les mêmes choses. Nous nous situons plutôt bien dans chacun des critères retenus.

Je préfère laisser les questions venir plutôt qu'apporter des commentaires, car si je pars sur un, je devrais parler de tous les points. Il suffit que vous vous retourniez pour voir la table des personnes qui vous accueillent : ce ne sont que des femmes, ce qui est élément significatif. En termes de Direction, entourant Jean-Baptiste VOINOT, sur 10 personnes, il y a 5 hommes et 5 femmes. C'est la même chose pour les chefs de service : nous avons 6 femmes et 5 hommes. Si vous prenez l'ensemble du personnel des deux collectivités, le rapport étant mutualisé, nos ratios sont plutôt en faveur du sexe féminin, notamment en termes de titulaire : nous sommes à 68 % de titulaires féminins et 32 % de titulaires masculins sur l'ensemble. Dans les catégories, c'est franchement très équilibré. Il y en a plus en catégorie C, ce qui est normal, la population étant plus importante.

Concernant les filières, il y a aussi une caractéristique chez nous. Par essence ou par intuition, nous pourrions admettre très facilement que les femmes travaillent plus dans les filières administratives, voire l'animation dans le secteur enfance ou jeunesse. Dans la filière technique, nous avons tout de même 53 % de femmes et 47 % d'hommes. Globalement, nous présentons vraiment un bel équilibre, et nous n'avons pas à en rougir. Je trouve que nous donnons un bel exemple. Il y a juste dans la filière de la police municipale où nous comptons 21 % de femmes pour 79 % d'hommes. Concernant les temps de travail, nous n'avons pas d'état d'âme. Pour l'absentéisme, c'est pareil.

En termes de pyramide des âges, nous avons une population un peu vieillissante, ce qui ouvre des perspectives de carrière pour les jeunes, les moins jeunes partant dans les prochaines années. Nous avons une pyramide en « champignon », avec moins de jeunes et plus de personnes qui avancent dans l'âge. Cela veut dire que cette population sera amenée à partir. Budgétairement aussi c'est un poids. Dans la fonction territoriale publique, avec les avancements d'indice, de grade, de promotion, etc., plus vous êtes âgés, plus vous gagnez de l'argent. Il n'y a que le régime indemnitaire qui nous fait jouer sur le mérite, sujet un peu délicat. Sinon, vous rentrez dans un moule et vous y restez jusqu'à 60 ans si vous n'en sortez pas.

À partir du moment où nous avons des personnes plus âgées, évidemment, cela pèse un peu sur la masse salariale, mais ce n'est qu'un reflet, un état de fait. Il n'y a aucun jugement. Je dis simplement que nous avons une population vieillissante, et notre souci est d'embaucher des personnes susceptibles d'assurer la relève, de récupérer le savoir-faire, les procédures, etc. D'où la vigilance sur les postes à créer et sur le recrutement du personnel.

Franchement, il n'y a rien de particulier. Sur les salaires, c'est exactement pareil. La seule différence est que les femmes étant à peine plus jeunes que les hommes en proportion, le salaire moyen de l'ensemble du personnel féminin est à peine plus bas que le salaire moyen du personnel masculin. Les femmes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont en moyenne plus jeunes que les hommes. Comme les agents sont dans le même cadre, les salaires sont égaux. Je rassure ceux qui auraient encore un doute sur ce sujet.

Pour terminer, l'important concerne les actions menées au sein de la collectivité. Elles commencent à payer. Une espèce de bien-vivre s'installe malgré le choix de certaines personnes de partir pour des raisons qui leur sont propres, mais il y a une conciliation de l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Des messages sont portés sur ce sujet avec un peu plus de souplesse, et le règlement est maintenant plus ouvert sur les autorisations d'absence, la flexibilité des horaires. De plus, des séances de sport sont mises en place pour le personnel entre 12 heures et 14 heures.

Vous avez des actions qu'Isabelle MANGIN a peut-être plus développées en Conseil Municipal de Dole, car elles concernent plus Dole avec l'association Femmes Debout, par exemple, ou encore l'octobre rose organisé par la ville, action dont les journaux ont parlé récemment. Voilà pour les manifestations organisées en lien avec l'Espace Santé, dont nous avons déjà parlé en Bureau et en Conférence des Maires récemment. Il y a donc vraiment des politiques conjointes, qui rentrent dans le cadre d'une certaine vision cherchant à obtenir et maintenir cette parité de manière équilibrée sur notre territoire et dans nos collectivités.

Voilà le commentaire général que je pouvais faire. Je suis à votre disposition pour toutes les questions.

**M. le Président** : Merci, Jean-Michel.

**Françoise BARTHOULOT** : C'est dommage que dans notre assemblée, il n'y ait que 30 % de femmes au Bureau et qu'il n'y ait pas la même déclinaison parmi les élus.

**M. le Président** : Est-ce une Doloise qui parle ? C'est la commune dans laquelle il y a le plus de parité par la force des choses, mais vous avez raison. Dont acte.

**Françoise BARTHOULOT** : C'est la Grand-Doloise qui parle.

**M. le Président** : J'entends bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Gérard FUMEY** : Je souhaiterais avoir une précision. Pourquoi ce rapport est-il arrêté au 30 septembre, alors que l'an dernier, nous l'avions arrêté au 31 décembre ?

**M. le Président** : Il doit être passé au niveau juridique en même temps que le DOB. Nous avons donc un peu décalé cette année. Il faut savoir qu'aujourd'hui, c'est un travail assez lourd. Les services doivent aller « à la pêche » aux informations. Nous sommes en train de regarder s'il y aura moyen avec le nouveau logiciel de gagner un peu en efficacité. Voilà l'explication. L'an prochain, évidemment, nous serons de date à date. Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport annuel 2018 sur l'égalité femmes-hommes.*

### **NOTICE N° 06 : RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Franck DAVID** : Vous savez que le développement durable est un sujet très transversal dans tous les domaines. Depuis 2010, l'article 255 de la loi dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants à la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable. Celui-ci doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

Les cinq finalités du développement durable sur lesquelles doit porter ce rapport sont les suivantes :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport doit comporter, au regard de ces cinq finalités, les deux parties principales suivantes :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité,
- le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire.

Ce rapport est assez conséquent, vous le savez. Tous les ans, c'est une liste conséquente d'actions menées au cours de l'année 2018. Je vais faire comme mon prédécesseur. Si je commence à développer une ligne ou deux, cela pourrait être assez long, mais si vous le voulez, nous le faisons. J'attends vos questions si vous en avez.

Je retiens principalement de ce rapport sur le développement durable, les éléments concernant les modes de déplacement doux. Vous savez que le système VDole (les vélos) se développe bien, qu'il va bien. Il y a une forte demande, une augmentation du nombre de vélos mis en circulation. La maîtrise de la consommation énergétique dans l'habitat privé fait l'objet aussi d'actions précises, avec le programme « Habiter mieux » en particulier. Enfin, la mise en place d'une politique énergétique et climatique efficace et exemplaire est dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui a fait l'objet d'études. Nous avons en particulier missionné un cabinet d'études, le H3C-Énergies, qui a pu nous faire un état des lieux concernant l'émission des gaz à effet de serre et la consommation énergétique des différents secteurs sur notre collectivité.

Concernant les soutiens, par exemple aux porteurs de projets innovants, je retiendrai l'étude en cours sur le projet de méthanisation qui devrait normalement débiter incessamment sous peu sur

des travaux d'aménagement du site. Je retiendrai l'entreprise Ynsect sur Innovia, sorte de démonstrateur. Cette entreprise augmente son nombre de salariés de façon assez conséquente. Je retiendrai aussi la filière hydrogène qui retient toute notre attention et qui fait la fierté du développement sur notre territoire. Nous avons pu voir dernièrement la mise en service de la première station de distribution d'hydrogène sur la zone Innovia, et la suite de tout le processus avec les projets concernant l'hydrogène.

Concernant la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, j'insisterai toujours sur le pastoralisme et l'entretien des espaces naturels sensibles de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec le pastoralisme et les moutons. Je retiendrai aussi l'Atlas de biodiversité intercommunal, avec l'exemple déjà initié par la commune de Champdivers et qui devrait se poursuivre à Tavaux concernant les inventaires. Concernant les portages des projets des communes, vous savez que de temps à autre, on voit passer les aides à certaines communes qui font des plantations de vergers conservatoires, etc. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole vient donc en appui là-dessus. Le Groupement de Vulgarisation Agricole-Chemin Dole (GVA-CD) travaille sur un projet agro-écologique.

Je voudrais aussi parler des travaux importants conduits en 2018 sur la Trame Bleue, sur les rivières, et en particulier sur la confluence du Doubs et de la Loue, avec le Syndicat Mixte Doubs-Loue (SMDL) et les travaux très conséquents qui viennent de se terminer sur la confluence. Ils se sont achevés il y a quelques semaines. Vous savez que le phénomène de sécheresse nous a aidés pour faire les travaux, mais il nous a aussi bloqué toutes les revégétalisations des nouveaux espaces modifiés. Dès que tout cela sera plus saillant à l'œil, c'est-à-dire au printemps prochain, Daniel, les membres du Syndicat Mixte Doubs-Loue et moi-même, nous vous inviterons à une visite des lieux pour bien expliquer en quoi ont constitué ces travaux.

Il y a eu d'autres travaux sur les rivières dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sur la rivière Orain, sur la basse vallée de la Loue. Vous savez que la Loue avait initié une brèche qui existait déjà depuis un moment. Avec la dernière crue du printemps dernier, la brèche s'est largement ouverte et il fallait faire des travaux d'urgence pour colmater cette brèche tout en laissant l'eau arriver sur le nouveau parcours que la Loue voulait se frayer. Voilà pour les travaux sur les rivières.

Concernant les espaces forestiers, nous l'avons vu précédemment, nous l'avons abordé avec la question de Pierre VERNE sur Natura 2000, sur les deux forêts. Les secteurs Natura 2000 concernent la forêt de Chaux et la forêt de la Serre, avec des travaux visant à l'amélioration des connaissances et des contrats forestiers sur les forêts avec des îlots de ces naissances qui continuent d'être programmées sur différentes communes.

Nous avons évidemment des actions de communication et de sensibilisation à l'écocitoyenneté. Je pense que c'est important vis-à-vis de nos écoles et de nos jeunes, de même que tout ce qui est mis en place aux accueils de loisirs, par exemple, pour faire prendre conscience à nos jeunes des normes et de la considération environnementale que nous devons avoir sur les composts, sur la lutte contre le gaspillage, sur la connaissance de sa nature tout simplement autour des écoles. Les écoles primaires mettent en place très régulièrement des sorties où les jeunes peuvent être initiés à une meilleure connaissance de leur milieu.

Concernant la qualité de l'eau, vous avez la poursuite du projet « zéro pesticide ». Vous savez que les communes sont obligées aujourd'hui de ne plus utiliser de pesticides sur leur territoire, sauf dans les cimetières et sur les terrains de sport. Toutefois, cette dérogation s'éteindra bientôt. Les communes ont toutes joué le jeu concernant le zéro pesticide en s'équipant de matériels plus spécifiques pour le faire, mais chacun sait que c'est générateur de temps pour l'entretien des communes. Concernant les cimetières, il y a différentes solutions. N'hésitez pas à demander au service Environnement tout ce que l'on peut vous conseiller de mettre en place pour cela.

Concernant le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif), il s'agit de la poursuite des politiques.

Concernant l'épanouissement de tous les êtres humains, les bibliothèques et la médiathèque de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont un axe de développement, car nous avons la volonté d'élargir l'accès à la lecture publique. Plusieurs choses sont mises en place, en particulier une bibliothèque numérique, une augmentation des heures d'ouverture, etc. Vous avez également la poursuite du déploiement des points de lecture avec les livres nomades.



Nous soutenons également l'offre sportive sur le territoire, mais je ne vais pas m'étendre trop là-dessus. Concernant la santé, le Contrat Local de Santé vous a été présenté en Conférence des Maires. Sur la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, plusieurs actions sont mises en place concernant en particulier le PLUI et tous les plans de sauvegarde.

Les transports publics sont régulièrement améliorés. On cherche à toujours faire mieux. En septembre 2018, un système d'information aux voyageurs en temps réel a été mis en place. Vous avez également des adaptations de circuit. Concernant le covoiturage, vous savez que l'aire de covoiturage de Choisey a été inaugurée il y a peu de temps et celle d'Authume pourra bientôt voir le jour. La mise en accessibilité des réseaux de transport se poursuit. Plusieurs quais ont été aménagés, mais il en reste d'autres à réaliser. Je rappelle aussi les aménagements réalisés sur l'Eurovélo 6, en particulier sur la labellisation « Handicap Tourisme » de certaines de ses sections.

Vous avez ensuite l'aéroport de Dole, une prise en compte de chaque territoire avec la Conférence des Maires, les conseils et les soutiens aux financements des projets communaux, c'est-à-dire les fonds de concours que Jean THUREL anime. Vous avez vu combien ils ont fonctionné. Je dois dire ici que le fonds de concours mis en place par une intercommunalité est très bien, et c'est d'autant mieux que la nôtre le mette en place. Je peux vous dire qu'il n'y a pas beaucoup d'autres intercommunalités qui, jusqu'à présent, dans le Jura du moins, ont mis ceci en place. Cela vient pallier la baisse d'aides aux communes que pouvait faire le Département jusqu'à présent et qu'il ne peut plus faire concernant les possibilités financières. Vous savez que le Département n'a quasiment plus de ressources fiscales dynamiques, et dans ces conditions, ses capacités financières à aider, en particulier les communes, vont en baissant.

Le relai est donc pris ici avec les fonds de concours que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut mettre en place pour les communes. Je tenais à le souligner, car en faisant le point l'autre jour avec les différentes intercommunalités du Jura, elles sont peu nombreuses à mettre en place ce genre d'aide aux communes.

Enfin, le dernier paragraphe sur le développement durable concerne la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables. Vous avez l'essai du maintien des commerces de proximité, avec notre collègue qui vient de partir, les services de mutualisation et en particulier les services de remplacement des secrétaires de mairie qui sont extrêmement appréciés par celles-ci.

Je voudrais insister, enfin, sur la restauration scolaire qui fait l'objet de bien des examens de la part des uns et des autres, des parents d'élèves, du ressenti de nos collégiens, de nos jeunes élèves des classes maternelles et primaires. Je peux vous dire qu'à l'examen de ce que propose le syndicat mixte de la Grande Tablée, je suis personnellement extrêmement satisfait de ce qui y est fait. Les retours des parents d'élèves sont bons. La Grande Tablée peut mettre en place 20 % de bio, ce qui est déjà bien, cet objectif étant rempli, et 20 % de produits locaux. Avec ma voisine, nous avons fait l'autre jour l'examen de tout cela concernant la provenance notamment des fromages, des yaourts, de la viande. Nous voyons qu'il y a un vrai souci d'être dans des circuits courts, ou du moins de proximité, et de développer les fruits et légumes, en particulier le bio.

Je pense qu'il y a aussi un réel souci du recyclage, du compostage à la Grande Tablée. Je voulais mettre cela en avant, car de bons efforts sont faits à ce niveau. La lutte contre le gaspillage alimentaire est un travail qu'il faut poursuivre, et nous le poursuivons avec le CPIÉ (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de la Bresse du Jura.

J'en ai terminé sur ce rapport un peu « à la Prévert » et vous m'en excuserez, mais il est tellement transversal que cela touche pratiquement tous les sujets qui nous occupent aujourd'hui.

**M. le Président** : Merci, Franck. Y a-t-il des réactions sur ce rapport ?

**Françoise BARTHOULOT** : Merci, Monsieur le Président. Vous avez énuméré beaucoup de choses faites par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et tant mieux, mais pensez-vous que c'est suffisant avec tout ce qui se passe, avec cette période de crise que nous venons de connaître, avec le réchauffement climatique ? Je m'inquiète tout de même pour les prochaines années, pour nos enfants. C'est ma petite question d'aujourd'hui.

**M. le Président** : Je suis d'accord, nous n'en faisons pas assez. C'est pour cela que nous continuons.

**Françoise BARTHOULOT** : Ce n'est pas suffisant pour moi.

**M. le Président** : Votre intervention est pertinente, mais il est vrai que c'est un travail de tous. Je pense que nous nous y mettons tous, mais c'est compliqué.

**Sévin KAYI** : J'ai deux questions. La première concerne l'énergie. Y a-t-il des programmes ou des projets pour installer des éoliennes? La deuxième concerne la récupération des eaux pluviales, surtout *via* les bâtiments publics, et encore plus les écoles. D'après ce que je sais, en Allemagne, depuis 40 ans, on récupère les eaux pluviales dans les écoles, car elles consomment beaucoup d'eau pour les sanitaires. Y a-t-il quelques démarches ou quelques idées pour soutenir ce genre de programme? Merci.

**M. le Président** : Un schéma territorial a été fait sur les éoliennes. Nous ne sommes pas dans une zone particulièrement favorable. Du fait de la circulation aérienne, de nombreuses zones sont impossibles. Certaines communes sont éligibles à ce projet, certaines défendent des projets sur ce sujet, mais nous n'avons pas développé cette stratégie au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans la mesure où c'est peu significatif. Pour les communes qui ont l'opportunité et qui souhaitent le faire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne s'y oppose évidemment pas, mais ce sont des initiatives plus communales, car nous ne sommes pas sur un terrain favorable.

Concernant la récupération des eaux de pluie, je pense que c'est intéressant, et ta remarque est tout à fait pertinente. Dans les nouvelles constructions, c'est sans doute un peu intégré, mais il y a un travail à faire. Pour l'instant, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a pas la compétence en ce domaine, mais il est vrai que cela fait partie des sujets à prendre en compte. Y a-t-il d'autres demandes de complément d'information?

**Daniel BERNARDIN** : J'ai un complément à apporter à la question de Françoise BARTHOULOT. Dans notre action sur le développement durable, il est important de rester dans l'esprit du développement durable qui est que, dans chacune des actions que nous devons mettre en place, aussi bien au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que sur chacune de nos communes, nous devons nous demander :

- si nous sommes bien dans les cinq critères énoncés précédemment par Franck DAVID,
- si les actions que nous ferons dans nos communes correspondent bien à la lutte contre le changement climatique,
- si nous avons fait ce qu'il fallait pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- si nous respectons la cohésion sociale,
- etc.

C'est bien cet esprit qu'il faut garder dans chacune des actions que nous mettons en place sur nos communes. Si nous le faisons, même pour une action anodine, cela veut dire que nous participons bien à l'esprit du développement durable sur notre secteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : Merci. La parole est à Monsieur le Vice-Président à la Commission « Développement Durable » de l'Assemblée Nationale.

**Jean-Marie SERMIER** : Je suis simplement conseiller communautaire de base. Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais rebondir sur deux choses, sur la première intervention qui s'inquiète sur la trop grande quantité de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, car c'est à peu près ce qui est dit et sur la deuxième intervention sur le fait que nous n'avons plus de crédit de la part du Département, que c'est difficile et qu'il faut peut-être le substituer par les collectivités intercommunales.

Pour répondre à ces deux réflexions, peut-être pourrions-nous avoir une stratégie pour avoir des dossiers permettant de réduire le CO<sub>2</sub> et d'aller chercher de l'argent à l'extérieur. Un dossier s'y prête très bien, à savoir le Contrat de Transition Écologique (CTE). Avec un certain nombre d'entre vous, notamment avec Claire et avec le Président, nous avons eu l'occasion d'avancer sur le sujet pour regarder ce que nous pourrions mobiliser dans le cadre d'un CTE. Il s'avère que nous avons une grande entreprise dans notre secteur, entreprise que nous apprécions tous. Je veux parler de la cimenterie EQIOM. Il faut savoir que les cimentiers produisent et rejettent le plus de CO<sub>2</sub>. Ils cherchent des solutions pour être plus pérennes et plus orientés vers le développement durable,

car ce n'est pas la peine d'arrêter la production de ciment en France et d'aller en chercher à l'étranger, au Maroc ou je ne sais où, là où il y aurait encore des coûts de transport.

Ils ont donc des propositions et des idées sur la question, notamment pour faire du charbon vert, ce qui se faisait d'ailleurs d'une manière très empirique et ancienne dans la forêt de Chauv. Il faut 22 000 tonnes de charbon pour faire tourner la cimenterie de Rochefort-sur-Nenon. Ils ont le projet de faire en sorte que ces 22 000 tonnes puissent être produites par du bois recyclé (le bois « B ») qui va en déchetterie, par un procédé appelé la pyrogazéification. L'entreprise ETIA travaille également sur le sujet, nous l'avons vue à Compiègne il y a quelques semaines. Tout cela semble intéressant, mais il manque un peu de lancement financier pour y parvenir. Nous avons mobilisé le ministère sur le CTE, qui nous dit que ce serait une excellente idée, mais il dit aussi que ces contrats ne peuvent être signés que lorsque la collectivité a des projets elle-même, ce que nous venons voir et Franck en a bien parlé. Nous avons des projets sur le développement durable.

Vous savez que ces contrats se déclinent en fiches. Il pourrait y avoir une fiche sur la cimenterie et d'autres fiches – quatre ou cinq pour être efficaces et opérationnels – sur le développement durable que nous pratiquons déjà. Il ne s'agit pas d'en faire plus, mais de faire peut-être avec plus de moyens, donc avoir plus de capacité financière pour les réaliser. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole avait écrit il y a quelques mois au ministre pour lui dire qu'elle serait preneuse et candidate. La procédure commence seulement à se mettre en place. Le premier CTE a été signé à Arras il y a quelques semaines. Je pense qu'il serait important que nous puissions délibérer, non pas ce soir, mais assez rapidement pour marquer notre ambition d'avoir une volonté d'obtenir un CTE qui permettrait à la collectivité d'avoir quelques financements.

Monsieur le Vice-Président à l'Environnement ou Monsieur le Vice-Président à l'Environnement du Département, cela nous permettrait d'une part de mobiliser quelques financements, et d'autre part, d'avoir une cimenterie ne risquant pas sur du long terme d'avoir des quotas de CO<sub>2</sub> qui l'empêcheraient de faire de la production de ciment, donc qui l'empêcheraient d'être active comme elle l'est actuellement. Nous aurions pratiquement la première cimenterie d'Europe, voire de la planète, car je ne crois pas qu'il en existe beaucoup, qui fonctionnerait uniquement à l'énergie verte avec du charbon issu de la pyrogazéification. Ils ont besoin de quatre sous pour avancer sur l'opération. Le ministère est d'accord sur cette affaire. Ce dossier devant être unanime, tout le monde étant assez favorable pour s'inquiéter de la planète et recevoir de l'argent, il pourrait donc être unanime et soutenu par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, me semble-t-il.

**M. le Président** : Ce serait effectivement un beau dossier si nous arrivions à monter ce Contrat de Transition Énergétique. J'espère que nous serons en capacité de présenter un projet pour la prochaine session du mois de décembre, que nous puissions faire valoir cela. C'est une belle orientation pour l'ensemble du territoire. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Franck DAVID** : Je voulais juste ajouter que ce projet est vraiment très intéressant pour notre territoire. Il est vrai que les origines de l'énergie que cette cimenterie doit consommer seraient intéressantes si elles pouvaient être dans ce registre. J'ai laissé transparaître une satisfaction peut-être excessive sur ce que nous faisons en termes de développement durable à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je me suis laissé aller sur les travaux concernant les rivières, mais je n'ai jamais voulu dire que nous étions très satisfaits et que nous étions les rois du monde. Sur le développement durable, c'est un travail de tous les jours, Daniel l'a répété. Cela vaut pour nous tous, et chacun dans nos communes.

J'ai oublié de parler de l'habitat. Je voulais simplement donner comme exemple ce qui a été réalisé par la commune d'Authume en termes d'écoquartier. Voilà quelque chose de tout à fait probant en termes de ce que nous pouvons faire, chacun à notre échelle, en tant que maire, pour induire un projet qui va véritablement dans le bon sens concernant l'habitat. Si vous ne le connaissez pas, allez voir l'écoquartier d'Authume, car il mérite le déplacement. Les maires étaient peu nombreux à l'inauguration, ce que je trouve dommage, car c'est vraiment un bel exemple.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Il faut mettre ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur le texte qui vient d'être présenté ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le rapport de développement durable 2018 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

**NOTICE N° 07 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE LAVANS-LÈS-DOLE A LA COMMISSION « POLITIQUES SOCIALES ET CULTURELLES » DE LA CAGD SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

**Nathalie JEANNET** : Suite à la démission de Madame Carole ARBONNEAU, conseillère municipale de la commune de Lavans-lès-Dole et membre de la Commission « Politiques Sociales et Culturelles » de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il convient aujourd'hui de désigner un nouveau membre à cette Commission. Il vous est donc proposé ce soir de désigner Madame Christine BELFATMI comme nouveau membre de la Commission « Politiques Sociales et Culturelles » de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en lieu et place de Madame Carole ARBONNEAU.

**M. le Président** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à cette nomination? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Madame Christine BELFATMI comme nouveau membre de la Commission « Politiques Sociales et Culturelles » de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en lieu et place de Madame Carole ARBONNEAU.*

**NOTICE N° 08 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS SANTE DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

**Jean THUREL** : Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont des outils au service d'une stratégie locale en santé qui s'inscrit dans la durée et qui vise à apporter une meilleure réponse de proximité aux besoins de la population. Ils participent activement à la réduction des inégalités territoriales de santé. Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et également sur les déterminants de santé. La Ville de Dole a bénéficié d'un Contrat Local de Santé signé avec l'ARS en 2013, qui a pris fin en 2016. Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2016 dans le cadre des compétences optionnelles, la mission d'élaboration, animation et suivi du Contrat Local de Santé a été confiée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Depuis, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a souhaité confier cette mission à l'ARAPT (Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales) du pays Dolois-Pays de Pasteur qui regroupe les quatre intercommunalités suivantes : la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne, du Val d'Amour et de Jura Nord. Afin de suivre les différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat Local de Santé, il est proposé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de désigner trois représentants élus en plus du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, afin de siéger notamment au sein du Groupe d'Animation Territoriale de Santé (GATS), ainsi que dans les différentes réunions de travail qui seront mises en place dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays Dolois.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole suivants dans le cadre du Contrat Local de Santé. Le représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Président, Jean-Pascal FICHÈRE va procéder aux élections.

**M. le Président** : Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce Contrat Local de Santé, notamment à la Conférence des Maires. Je pense que cet outil est très important dans l'intérêt de notre territoire et pour essayer de détecter des gens dans le besoin, notamment dans des communes un peu isolées, pour que les gens puissent participer au *process* et qu'ils ne soient pas laissés pour compte. Vous avez compris que nous passons au niveau du Pays. Nous devons désigner quatre représentants. En tant que Président, je siégerai de plein droit.

J'ai trois autres noms à vous proposer :

- Pascal JOBEZ, notre représentant officiel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- Félix MACARD,
- Jacques LAGNIEN.

Y a-t-il des questions sur ce Contrat Local de Santé? S'il n'y en a pas, je vous propose de désigner ces trois noms. Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret? Y a-t-il d'autres candidats? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE (membre de plein droit), ainsi que de Messieurs Pascal JOBEZ, Félix MACARD et Jacques LAGNIEN en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre du Contrat Local de Santé.

**NOTICE N° 09 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE CHAMPVANS, DAMPARIS ET GREDISANS**

**Jean THUREL** : En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du pacte fiscal et financier de solidarité passé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses communes membres, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour les communes et les projets suivants :

Commune	Projet	Coût total HT du projet	Montant sollicité
Champvans	Mise en sécurité et en accessibilité de la rue de la gare et d'une allée du cimetière	29 798 euros	10 000 euros
Damparis	Mise en accessibilité de l'école et de la salle des fêtes	30 603 euros	9 180 euros
Gredisans	Aménagement de l'école primaire pour le confort et la sécurité des élèves	10 029 euros	3 776 euros

Je rappelle que les dossiers des communes de Falletans et Archelange seront présentés au Conseil Communautaire de décembre prochain.

**M. le Président** : Merci, Jean, de cette présentation. Avez-vous des questions ? Le processus suit son cours, et je m'en réjouis très sincèrement. Il s'agit d'attribuer ces sommes telles qu'elles ont été présentées. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution aux communes des fonds de concours précités.

**NOTICE N° 10 : DEMANDE DE REAMENAGEMENT DE GARANTIE DE 18 CONTRATS PAR GRAND DOLE HABITAT. AVENANT DE REAMENAGEMENT N° 80283**

**NOTICE N° 11 : DEMANDE DE REAMENAGEMENT DE GARANTIE DE 8 CONTRATS PAR GRAND DOLE HABITAT. AVENANT DE REAMENAGEMENT N° 80285**

Les notices n° 10 et 11 sont présentées conjointement.

**M. le Président** : Jean-Claude LAB étant absent et excusé ce soir, je me propose de présenter ces notices. Pour la notice n° 10, Grand Dole Habitat nous sollicite pour renouveler la garantie de 18 contrats concernés par un réaménagement. Vous avez dans votre dossier les modalités de ce réaménagement. Pour la notice n° 11, c'est la même chose, mais cela concerne un ensemble de 8 contrats. Grand Dole Habitat revoit ces contrats régulièrement. Quand il les renégocie notamment pour baisser les taux, comme nous sommes garants, nous participons à l'acte pour pouvoir garantir ces sommes selon l'usage. Vous avez tout cela dans votre dossier. Avez-vous des questions sur ces notices ?

Sur la notice n° 10, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice n° 10.

**M. le Président** : Sur la notice n° 11, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice n° 11.

## **NOTICE N° 12 : TARIF HORAIRE UNIQUE – SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRETAIRES DE MAIRIE**

**Stéphane CHAMPANHET** : Merci, Monsieur le Président. Jusqu'à présent, le tarif de remplacement des secrétaires de mairie était facturé selon le niveau de rémunération de l'agent mis à disposition de la commune, et le montant total de la prestation comprend le nombre d'heures travaillées pour la commune et le coût horaire effectif de l'agent. Afin d'harmoniser le coût de la prestation, il est proposé d'instaurer un tarif unique applicable à l'ensemble des communes faisant appel au dit service, quel que soit le niveau de rémunération de l'agent mis à disposition. Ainsi, le tarif horaire sera fixé sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (indice majoré 372) auquel est ajouté le montant des charges patronales, soit un tarif total horaire à 21 euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de fixer le tarif horaire du service de remplacement des secrétaires de mairie à 21 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- d'autoriser la revalorisation du tarif horaire en fonction de l'augmentation du point d'indice de rémunération de la Fonction publique et de l'évolution des taux de charges patronales.

**M. le Président** : Cette question avait été présentée en Conférence des Maires, de nombreux maires étant concernés maintenant. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

## **NOTICE N° 13 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Jean-Michel DAUBIGNEY** : Comme d'habitude, il s'agit de la modification du tableau des effectifs pour permettre les nominations, promotions, avancements de grade et promotions internes suite à la Commission Administrative Paritaire du 10 juillet 2018. Je ne vais pas tout vous lire.

En synthèse, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer 19 postes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 et aux dates indiquées dans votre prérapport,
- de supprimer en conséquence 19 autres postes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 et aux dates indiquées,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cela touche les catégories A, B et C, vous avez la liste. Je vous fais grâce de la lecture. Il faut simplement retenir la synthèse, à savoir que 19 postes sont touchés.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ou des observations ? Il n'y en a pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

## **NOTICE N° 14 : CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE D'ECLANS-NENON ET DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT AUPRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE BAVERANS**

**Jean THUREL** : Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel afin de pallier l'absence ponctuelle d'agents communaux. La commune d'Eclans-Nenon a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. En raison de travail supplémentaire, l'Association Foncière de Baverans demande à modifier le nombre d'heures totales de service.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention de prestation de services avec la commune d'Eclans-Nenon et la convention de mise à disposition partielle avec l'Association Foncière de Baverans annexées à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses et en recettes au budget primitif 2018. Vous avez en annexe les documents de convention.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur ces conventions ? Elles rentrent maintenant dans la tradition de nos conventions mises en place avec les communes. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention de prestation de services avec la commune d'Eclans-Nenon et la convention de mise à disposition partielle avec l'Association Foncière de Baverans.*

### **NOTICE N° 15 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITIC DU SIDEC**

**Stéphane CHAMPANHET** : Merci. Suite à des modifications tarifaires concernant l'accès au service Informatique du SIDEC (Syndicat mIxte D'énergies, d'Équipements et de @-Communication du Jura), un nouveau modèle de convention a été proposé par le SIDEC pour l'année 2018, précisant les conditions et les modalités de mise à disposition du SITIC (Service Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication) au profit des collectivités.

Depuis 2009, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole adhère au service « Système d'Information Géographique » (SIG) du SIDEC, qui fait partie du SITIC. Ce service comprend :

- l'accès à GEOJURA,
- le recensement des données propres à la collectivité,
- l'analyse des plans existants,
- la gestion des données liées aux couches métiers,
- la mise à jour du logiciel annexe au SIG de la collectivité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5721-9 du CGCT, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit rembourser au SIDEC les frais de fonctionnement relatifs à ce service, lesquels comprennent les charges de personnel, fournitures, coût de renouvellement des biens, contrats de services rattachés. Les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service SIG sont fixées de manière forfaitaire. La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans. Au terme de cette durée, elle devra faire l'objet d'un renouvellement exprès.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant ayant pour objet la résiliation de la précédente convention conclue avec le SIDEC et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cette coopération que nous poursuivons avec le SIDEC ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'avenant ayant pour objet la résiliation de la précédente convention conclue avec le SIDEC et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC.*

### **NOTICE N° 17 : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – RETRAIT DE L'ADHESION EPTB SAONE DOUBS**

**Daniel BERNARDIN** : Merci, Président. L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône Doubs et le SMDL, dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est aujourd'hui adhérente,

se positionnent tous les deux pour exercer la GEMAPI dans sa globalité sur le territoire de Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut adhérer à plusieurs syndicats mixtes sur son territoire, mais ne peut transférer la même compétence à plusieurs syndicats sur le même territoire. D'ores et déjà, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'oriente pour confier l'exercice de la GEMAPI au SMDL qui devra assurer la liaison avec l'EPTB. Dans cette perspective, la collectivité va devoir retirer son adhésion de l'EPTB Saône Doubs à compter de 2019.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'approuver le retrait de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de l'EPTB Saône Doubs,
- de demander, conformément aux statuts de l'EPTB Saône Doubs, l'inscription du retrait de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'ordre du jour de son prochain comité syndical (en décembre),
- de demander le retrait effectif de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 31 décembre 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour opérer ce retrait.

**M. le Président** : Merci, Daniel. Je précise que le SMDL pourra continuer à utiliser les services de l'EPTB qui a une vision plus globale, car il couvre un plus grand territoire. De plus, il a des compétences remarquables, dont nous ne voudrions pas nous priver. Le cas échéant, le SMDL pourra faire appel aux compétences de l'EPTB. C'est un changement dans la continuité. Avez-vous des questions sur cette décision administrative de se retirer de l'adhésion de l'EPTB, mais pour d'autres modalités? S'il n'y en a pas, y a-t-il des oppositions ou des abstentions? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le retrait de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de l'EPTB Saône Doubs.*

### **NOTICE N° 18 : GEMAPI – PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS TRAME BLEUE 2019-2021**

**Daniel BERNARDIN** : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est engagée dans un programme en faveur de la Trame Bleue, qui fait l'objet d'un contrat avec l'Agence de l'Eau sur la période 2014-2018. Considérant l'état d'avancement des actions engagées, la demande de priorisation de l'Agence de l'Eau en cohérence avec le contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés », l'entrée en vigueur du 11<sup>e</sup> programme d'aides de l'Agence de l'Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et afin d'assurer une programmation des aides financières en adéquation avec les ambitions des maîtres d'ouvrage locaux, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur un programme d'actions pour la période 2019-2021. Ce programme comprend 5 actions en priorité 1 qui devraient être réalisées avant la fin de l'année 2021, et 4 actions en priorités 2 qui devraient être initiées au cours de ces 3 prochaines années ou aboutir.

Les actions en priorité 1 concernent :

- la passe à poissons du moulin Brindel à Dole,
- le ruisseau de Falletans dans le village,
- la Raie des Moutelles à Crissey,
- les seuils des deux ponts sur la Clauge à Goux,
- le site pilote « Espace de Bon Fonctionnement » du Doubs sur le secteur Molay-Champdivers (nous étions en réunion à ce propos cet après-midi).

Si les actions en priorité 2 ne devaient pas aboutir, elles seraient prises dans le programme d'actions de l'Agence de l'Eau après 2021, soit en 2022 et 2023. Ces quatre actions de priorités 2 concernent :

- le ruisseau de Falletans en secteur agricole, c'est-à-dire l'aval de l'action qui doit être menée dans le village en priorité 1,
- un ancien méandre de l'Usine sur la Clauge à Goux,
- le système des mortes Saint-Philippe du Doubs en amont de Dole,
- l'annexe hydraulique du Naisoux à Eclans-Nenon (bras mort à réhabiliter).



En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'approuver ledit programme d'actions,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

**M. le Président** : Merci, Daniel, de cette présentation. Avez-vous des questions ?

**Jean-Marie SERMIER** : Je voudrais féliciter le Vice-Président BERNARDIN pour la qualité de son rapport et pour le fait qu'il nous ait bien cité l'ensemble des zones les plus intéressantes d'un point de vue écologique. J'imagine d'ailleurs que toutes les zones, qui portaient un intérêt écologique sur le territoire le long du Doubs, qui existent ou qui auraient existé, ont été répertoriées.

**M. le Président** : J'ose l'imaginer.

**Daniel BERNARDIN** : Oui, elles ont été répertoriées, voire mises en priorité. L'Agence de l'Eau nous demande de prioriser les actions répertoriées.

**Jean-Marie SERMIER** : D'accord. Donc, dans tout ce qui est répertorié, nous avons quelque chose de clair et net, et nous savons scientifiquement ce qui peut relever d'une politique de zone humide et d'eau et ce qui n'en relève pas.

**Daniel BERNARDIN** : *A priori*, oui.

**Jean-Marie SERMIER** : Merci.

**M. le Président** : Bien. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ce programme. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le programme prévisionnel d'actions Trame Bleue 2019-2021.*

#### **NOTICE N° 19 : CONVENTION REGION – ARBOIS TOURISME, KEOLIS MONTS JURA, TRANSDEV – AVENANT MISE A JOUR DE LA COMPENSATION TARIFAIRE**

**M. le Président** : Tout ce qui a été transféré du Département à la Région doit refaire l'objet de nouvelles conventions. En l'absence de Gérard FERNOUX-COUTENET, Cyriel CRÉTET va nous présenter la question.

**Cyriel CRÉTET** : Merci, Monsieur le Président. Afin que les usagers de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole puissent emprunter le réseau Mobigo (ex Jurago) avec les titres de transport TGD ou au tarif de 1 euro comme sur le réseau TGD, un accord tarifaire est passé entre la Région, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les transporteurs. La différence entre ce prix et le montant du ticket unitaire Mobigo est prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et versée aux transporteurs. Il convient donc de mettre à jour la convention existante précisant cette compensation tarifaire avec les nouveaux tarifs du réseau Mobigo qui passe de 2 euros à 1,50 euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, réduisant ainsi la compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet d'avenant aux conventions relatives aux modalités de prise en charge des passagers commerciaux et scolaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur les lignes régionales passées avec les entreprises Kéolis Monts Jura, Arbois Tourisme et Transdev,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants y afférents.

**M. le Président** : Merci. Vous avez compris qu'il s'agit plus d'une régularisation, car ce sont les compétences du Département qui ont été transférées à la Région. Toutes les conventions n'ayant pas été vraiment formalisées, nous régularisons tout cela en accord avec la Région. Avez-vous des questions ou des observations sur ces conventions anciennes qui se poursuivent dorénavant avec la Région ?

**Jean-Marie SERMIER** : Monsieur le Président, je profite de ce rapport pour savoir si vous auriez des informations quant à notre opérateur de transport urbain CarPostal, sa pérennité et la reprise potentielle de son activité par un autre opérateur. A-t-on des informations sur la question ?

**M. le Président** : Nous n'avons pas d'information officielle. Tout le monde a bien compris de quoi nous parlons. CarPostal est en train de se désengager pour des raisons diverses et variées, peut-être judiciaires, mais je n'en sais rien. Ils ont eu un problème entre la Suisse et la France. Toujours est-il que CarPostal a annoncé qu'il se désengagerait de son engagement sur le territoire français. Évidemment, notre DSP (Délégation de Service Public) est en cause, mais nous ne savons pas sous quelle forme ce sera fait. D'après les dernières informations que j'ai, mais qui ne sont absolument pas officielles, la décision ne serait pas prise avant le printemps. *A priori*, ils chercheraient plutôt à céder l'ensemble du réseau français, sachant que des opérateurs locaux ont fait des propositions pour reprendre uniquement la DSP doloise.

Toutefois, nous ne pouvons pas intervenir beaucoup là-dessus. Ce n'est pas notre rôle, puisque c'est un client. Quoi qu'il en soit, la DSP sera poursuivie. Nous avons eu l'occasion de rassurer le personnel de CarPostal. De toute manière, ils sont rattachés à la prestation, et pas seulement à l'employeur. S'il y avait un changement d'employeur, la prestation continuerait. Les personnels peuvent donc être rassurés. Il n'y a aucune raison qu'il y ait la moindre modification quant à leur statut. Tout cela se décantera probablement au printemps prochain. Avez-vous d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote ces conventions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet d'avenant aux conventions relatives aux modalités de prise en charge des passagers commerciaux et scolaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur les lignes régionales passées avec les entreprises Keolis Monts Jura, Arbois Tourisme et Transdev.*

#### **NOTICE N° 20 : CONVENTION REGION – TARIFICATION COMBINEE TER - TGD**

**Cyriel CRÉTET** : Afin de favoriser les déplacements en transports collectifs, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont décidé de proposer une offre tarifaire intermodale permettant de voyager avec un seul titre sur un parcours défini du réseau TER (Train Express Régional) et le réseau urbain TGD (Transports du Grand Dole), avec une réduction tarifaire sur chacun des réseaux. Les titres combinés annuels, mensuels, tarif Jeunes ou plein tarif seront disponibles. La réduction porte sur 10 % sur l'abonnement TER et 10 % sur l'abonnement TGD. Les titres seront vendus par la SNCF. Une convention formalise la mise en place du titre combiné pour la période 2019-2022 cosignée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, la SNCF, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et CarPostal.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe d'une tarification combinée entre les abonnements TER et les abonnements TGD,
- d'approuver la convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne-Franche-Comté/TER/TGD »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention y afférente.

**M. le Président** : Merci. Vu que c'est une convention intéressante, pour l'utilisateur, ce serait un gros plus. Nous allons y arriver, il n'y a pas de problème. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

**Jean-Baptiste GAGNOUX** : Du côté de la Ville de Dole, nous travaillons un peu dans cette même logique, c'est-à-dire à associer la question de l'abonnement TER et le parking. Vous savez quels sont les problèmes du côté des parkings de la gare. Je rappelle aussi aux différents élus présents ce soir que, si certes le parking du côté nord de la gare est gratuit, nous avons des offres et des abonnements sur la partie située avenue Aristide Briand et nous reverrons la tarification pour qu'elle soit peut-être un peu plus souple sur certains espaces délaissés aujourd'hui. Nous allons travailler sur l'association entre l'abonnement TER et le parking. Nous en reparlerons.

**M. le Président** : Merci. Tout ce qui simplifiera la vie des concitoyens est évidemment bon à prendre. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets cette convention au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

**NOTICE N° 21 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL MUSIQUE ET DANSE DU GRAND DOLE, POUR L'ANNEE 2018**

**Claude FRANÇOIS** : Le Conservatoire compte à ce jour 716 élèves. Il propose un enseignement musical et chorégraphique de qualité, développe des partenariats avec l'Éducation Nationale. Il engage également une politique d'accueil d'artistes au bénéfice des enseignants et élèves de l'ensemble du département. Enfin, il coordonne et accueille les examens départementaux. Le budget Primitif du Conservatoire, pour 2018, est le suivant : nous avons 1745315 euros en dépenses pour l'équivalent en recettes. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole sollicite, pour le fonctionnement pédagogique et administratif de son Conservatoire et pour le maintien et le développement de ses enseignements et activités, une aide de l'État et du Conseil Départemental du Jura au titre de l'année 2018.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes aux montants les plus élevés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**M. le Président** : Merci, Claude. Avez-vous des questions ou des observations sur ce plan de financement ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour l'année 2018.*

**NOTICE N° 22 : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION SCENES DU JURA POUR LA PERIODE 2018-2021**

**Claude FRANÇOIS** : Dans le cadre de sa compétence en matière culturelle, et notamment dans le domaine de l'enseignement musical et de danse, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole participe, aux côtés de la Ville de Dole, à la diffusion d'œuvres du spectacle vivant. À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Grand souhaite soutenir l'association Scènes du Jura, dont les axes du projet artistique présentés pour les quatre années à venir favorisent le développement de la culture comme outil de promotion sociale et d'équité territoriale, notamment avec la diffusion des arts dans les territoires ruraux.

Ainsi, afin de pouvoir maintenir une offre équilibrée, diversifiée et adaptée au plus grand nombre, il conviendrait d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens proposé par Scènes du Jura à ses partenaires publics pour la période 2018-2021. Ce contrat définit également les modalités de financement et les relations avec les partenaires institutionnels, ainsi que les conditions de suivi et d'évaluation du projet. Pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il est notamment précisé que le portage financier de l'association est assuré au niveau intercommunal.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 avec Scènes du Jura, ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Je me permets un petit aparté. L'objectif de ce transfert de Scènes du Jura était bien sûr de donner le caractère intercommunal de toutes les actions menées par Scènes du Jura. Je rappelle ce qui vient d'être évoqué dans la convention. Des spectacles ont déjà eu lieu. D'autres auront lieu bientôt, par exemple la soirée cabaret samedi à Villers-Robert. Je crois qu'à Châtenois, il y a eu quatre ou cinq représentations d'un clown qui faisait un spectacle sous une yourte. Cela a été complet tous les soirs. C'est plutôt une bonne chose et cela permet de vraiment diffuser ces spectacles sur l'ensemble du territoire. Tel est

l'objectif. Avez-vous des questions sur cette convention à conclure avec Scènes du Jura ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 avec Scènes du Jura.*

### **NOTICE N° 23 : PROJET DE REGROUPEMENT DU SIEGE DE LA LIGUE DE FOOTBALL BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE**

**Stéphane CHAMPANHET** : En 2017, la Ligue de Football Bourgogne a fusionné avec la Ligue Franche-Comté pour donner la Ligue Régionale de Football Bourgogne/Franche-Comté. Elle dispose de quatre lieux, soit :

- son siège administratif à Montchanin,
- un centre technique à Grandvillars,
- son siège social et le pôle espoirs à Dijon,
- une antenne technique à Montbéliard.

La Ligue a donc décidé de regrouper toutes ses activités sur un seul site. Pour se faire, elle a lancé un appel à candidatures début 2018 à destination des collectivités souhaitant accueillir cette nouvelle Ligue. Un cahier des charges a été rédigé. La Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont donc décidé d'apporter une réflexion sur un emplacement, les exigences, etc. Le site de Crissey (terrains, château et emplacement des anciennes serres municipales) semblerait convenir pour intégrer toutes les activités de la Ligue. Après une visite du site le 24 septembre 2018, Dole a été retenue comme un des deux projets potentiels (avec Dijon). Il y avait trois candidats potentiels : Dole, Dijon et Beaune. La ville de Beaune a été écartée, sa proposition ne correspondant pas. Le 20 octobre 2018, l'Assemblée générale de la Ligue a dit qu'elle étudierait les deux propositions de Dole et de Dijon et elle se prononcera définitivement sur le choix du site retenu lors d'une Assemblée générale du 28 février 2019. Il convient maintenant de poursuivre le montage du dossier, en réalisant une étude de faisabilité technico-économique.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le principe de la candidature de Dole pour l'implantation du siège de la Ligue de Football Bourgogne/Franche-Comté,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les études et les démarches nécessaires au montage du projet et à signer tout document relatif à ce dossier.

**M. le Président** : Merci, Stéphane. Je voudrais simplement compléter par les éléments suivants. Vous avez compris que l'enjeu était important. Nous essayons de jouer sur notre situation géographique au cœur de la grande Région, ce qui fait que notre site peut présenter un intérêt évident pour la Ligue, pour tous les joueurs susceptibles de suivre les stages, pour les formateurs. Ils avaient mis un cahier des charges comportant l'importance de l'accessibilité. Nous répondons à beaucoup de choses. Pour vous situer, tout le monde voit à peu près le château de Crissey. Il faut bien comprendre que c'est un projet assez complexe. Le bâtiment administratif serait le château de Crissey (qui mérite d'être restauré). Il faudrait monter des logements. Peut-être solliciterions-nous Grand Dole Habitat pour faire des logements pour les encadrants et pour les stagiaires. Les terrains sont déjà là, mais il faudra sûrement en restaurer certains. Les vestiaires, qui sont également là, seront aussi remis en état. Nous utiliserions potentiellement les salles de cours de l'actuel centre aéré. Voilà un peu le contexte.

Ils ont déjà visité. Cet endroit les intéresse bien. Vous avez compris que nous avons un concurrent de poids, la Métropole de Dijon. Évidemment, ils ont d'autres moyens. Notre objectif est de faire cela sans coût, sans sortir d'argent. Nous sommes en train de monter un dossier qui conduirait à ce que l'on construise et que l'on mette en location. En tout cas, nous équilibrerons notre opération. Tel est notre objectif. Nous n'avons pas vocation à subventionner ce montage.

J'ai souhaité que cette délibération soit prise ici, même si nous ne sommes pas directement compétents, comme la Ville de Dole l'a fait en début de semaine. Au-delà du simple engagement du Maire et du Président que je suis, je pense que nous devons engager tout le territoire. Nous savons que nous avons des associations sportives de football qui fonctionnent bien, qui sont dynamiques sur notre territoire. Je pense qu'un des atouts que nous pouvons présenter en opposition à Dijon et que nous avons est, certes, plus modeste, mais il peut être uni derrière ce

projet et entraîner un peu tout le monde, tous les élus. J'espère que nous aurons un vote unanime et engagé ce soir.

Le Député s'est également engagé avec nous. Nous essayons donc de mobiliser l'ensemble du monde politique. Nous solliciterons aussi le pôle métropolitain pour nous soutenir sur ce sujet pour que le projet dépasse un peu nos seules frontières. C'est pour cela que ce projet n'est pas uniquement technique. C'est aussi un projet d'image. Je pense que ce serait un gros élan que nous pourrions donner à notre territoire si nous arrivions à gagner ce dossier. Voilà les quelques mots complémentaires que je voulais ajouter. Avez-vous des interventions ? Y a-t-il un complément que vous souhaiteriez ajouter ?

**Gérard CHAUCHEFOIN** : Je voudrais rebondir un peu sur vos propos. À l'évidence, les Crisselois ne pourraient que se réjouir de la déclinaison d'un tel projet. Il est à beaucoup d'égards porteur d'intérêt pour le territoire. La commune de Crissey à son humble niveau essaiera d'apporter sa contribution à l'argumentaire pour que ce projet réussisse. Je pense notamment à la réfection de la voie départementale donnant accès au château, qui est programmée pour le printemps 2019. Dans le même temps, la commune prévoit la mise en sécurité de cette route avec la création de trottoirs et de ralentisseurs. L'engagement de ces travaux est un marqueur positif supplémentaire pour une future utilisation du complexe. Je voudrais également remercier Monsieur le Maire de Dole pour m'avoir fait partager la jeunesse de ce projet bien avant qu'il soit communiqué par la presse. Il est toujours plaisant d'être informé en amont du déploiement d'un éventuel projet sur le territoire communal.

**M. le Président** : Merci de ce soutien. Jean-Baptiste souhaite dire un mot complémentaire.

**Jean-Baptiste GAGNOUX** : Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas revenir sur tout ce qu'a dit Jean-Pascal sur le projet en lui-même. Nous sommes actuellement dans des étapes d'études, sur des scénarios de montage technique et financier à proposer à la Ligue. Il y aura d'autres rencontres avec eux. Je voudrais également remercier Gérard CHAUCHEFOIN non seulement de son soutien, puisque si cette opération va au bout, le siège se situera sur sa commune, mais aussi de son accompagnement par des opérations d'aménagement. En tout cas, je crois que pour notre territoire, si nous arrivons au bout, ce sera valorisant pour l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de pouvoir accueillir ce siège. Cela confortera notre territoire à l'échelle régionale. Je crois que c'est aussi extrêmement important.

Chacun sait que le football est certainement le sport le plus représenté en France, mais aussi sur notre territoire et à l'échelle de nos communes. C'est donc vraiment une candidature sur laquelle, j'espère, nous serons unanimes, comme nous l'avons été au Conseil Municipal, pour donner un signe important que ce projet est fort pour notre territoire, et envoyer ce signe à l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, car ils sont présents partout, y compris dans le Jura, dans les différents clubs, au Conseil d'Administration qui donnera le ton probablement de la décision finale en février prochain. Je crois que nous avons besoin de continuer à nous impliquer à l'échelle de la Région pour bien montrer que le territoire doit compter dans la nouvelle configuration régionale.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais mettre au vote. Il s'agit de me donner pouvoir pour porter cette candidature en coopération avec la Ville de Dole. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie de cette belle unanimité qui est importante, me semble-t-il.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le principe de la candidature de Dole pour l'implantation du siège de la Ligue de Football Bourgogne/Franche-Comté.*

**M. le Président** : Merci pour cette séance. J'en ai fini avec les questions à l'ordre du jour. Y a-t-il des questions diverses ? N'y a-t-il pas d'intervention particulière ? Il me reste à vous remercier de votre attention. Le prochain Conseil est prévu le 20 décembre prochain.

*La séance est levée à 20 heures 45.*